



**CONSEIL DE QUARTIER  
DE LAIRET**

**RAPPORT ANNUEL 2018**

# Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



**CONSEIL DE QUARTIER**

# Table des matières

<b>1. Une participation en croissance</b>	<b>4</b>
<b>2. Résolutions du conseil de quartier</b>	<b>4</b>
<b>3. Priorités du conseil de quartier</b>	<b>6</b>
<b>4. Mobilité dans Lairet</b>	<b>7</b>
<b>5. Transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain</b>	<b>9</b>
<b>6. Décloisonner Ste-Odile</b>	<b>10</b>
6.1. Passage à niveau piétonnier de la rue de la Concorde	11
6.2. Aménager des trottoirs pour sécuriser l'accès à l'épicerie Le Frigo	15
6.3. Réaménagement de l'arrêt d'autobus de la rue de la Concorde	16
6.4. Espace mixte du Patro Roc-Amadour	17
<b>7. Chemins d'écoliers</b>	<b>17</b>
<b>8. Aménagements cyclables</b>	<b>18</b>
8.1. Piste cyclable de la 3e Avenue et du boulevard Benoît-XV	18
8.2. Bande cyclable de la 22e Rue	18
8.3. Axe cyclable est-ouest entre Lairet et Maizerets	18
<b>9. Vie de quartier</b>	<b>19</b>
9.1. Lairet en fleurs !	19
9.2. Quartier du monde	19
9.3. Encadrement des services à l'auto	20
<b>10. Lieu historique national Cartier-Brébeuf</b>	<b>20</b>
<b>11. Comités externes</b>	<b>21</b>
11.1. Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec	21
11.2. Comité de vigilance des activités portuaires	22
11.3. Comité-conseil « Mon environnement, ma santé » sur la qualité de l'air	23
11.4. Comité de voisinage de l'hôpital l'Enfant-Jésus (CHU)	23
11.5. Comité sur la participation citoyenne et le financement des conseils de quartier	24
11.6. Table de concertation vélo des conseils de quartier	25
<b>12. Fonctionnement</b>	<b>25</b>
12.1. Approche inclusive du Conseil de quartier	25
12.2. Modification des limites territoriales de Lairet	26
<b>13. États financiers</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE I : États financiers (non-vérifiés)</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE II : Mandat et fonctionnement</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXE III : Principales résolutions</b>	<b>31</b>



## Prends ton quartier en main !

Lairet est en pleine mutation. La reconfiguration de l'autoroute Laurentienne, l'ouverture du Grand Marché, le déploiement prochain du tramway sur la 1<sup>re</sup> Avenue et le démantèlement des pylônes d'Hydro-Québec ouvrent l'horizon des possibles.

Premièrement, le projet d'élargissement de l'autoroute Laurentienne a été l'occasion, pour le conseil de quartier de Lairet, de réclamer sa transformation en boulevard urbain. Nous ne pouvons que nous réjouir de la décision de l'administration municipale de s'engager dans cette voie.

Deuxièmement, le déménagement du marché public dans le Pavillon du commerce a incité le conseil de quartier à mettre de l'avant des solutions en vue de faciliter l'accès au site d'ExpoCité pour la population de Lairet. À cette fin, nous avons demandé l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe de la 22<sup>e</sup> Rue et du boulevard des Alliés, un projet que la Ville de Québec a réalisé en un temps record.

Troisièmement, le déploiement du tramway sur la 1<sup>re</sup> Avenue représente une formidable occasion de repenser cette artère commerciale dévitalisée. Quel type de commerces favoriser ? Quel niveau de densité ? Quels modes de transport ? Voilà autant de questions auxquelles il nous faudra répondre au cours de la prochaine année.

Enfin, le démantèlement des pylônes d'Hydro-Québec, à la hauteur de la 41<sup>e</sup> Rue, nous permet d'envisager une nouvelle vocation pour ces terrains. Coopératives d'habitation, parc de proximité, jardins communautaires, terrains de jeu... Toutes les options sont sur la table ! Ne reste qu'à vous entendre.

En terminant, je tiens à souligner la contribution des membres du conseil d'administration qui, encore cette année, ont consacré des centaines d'heures au conseil de quartier et à ses nombreux comités. Sans leur dévouement, aucune de ces réalisations n'aurait été possible.

À titre de président du conseil de quartier de Lairet, je ne saurais trop vous inviter à faire comme eux !

**Yan Turgeon**

Président

## Conseil d'administration

- Yan Turgeon, président
- Stéphanie Vincent, vice-présidente
- Lysiane van der Knaap, secrétaire
- Jacques Latulippe, trésorier
- Vincent Beaudette, administrateur
- Lyne L'Africain, administratrice
- Marie-Ève Paquet, administratrice
- Louis Philibert-Morrisette, administrateur
- Jean-François Vallée, administrateur
- Olivia Vu, administratrice
- Geneviève Hamelin, conseillère municipale du district de Maizerets-Lairet\*
- Suzanne Verreault, conseillère municipale du district de Limoilou\*

*\* Membres du conseil municipal sans droit de vote.*

Ont également siégé sur le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet, au cours de l'année 2018, Messieurs Jean-Marc Chatel et Anouar Kalboussi.

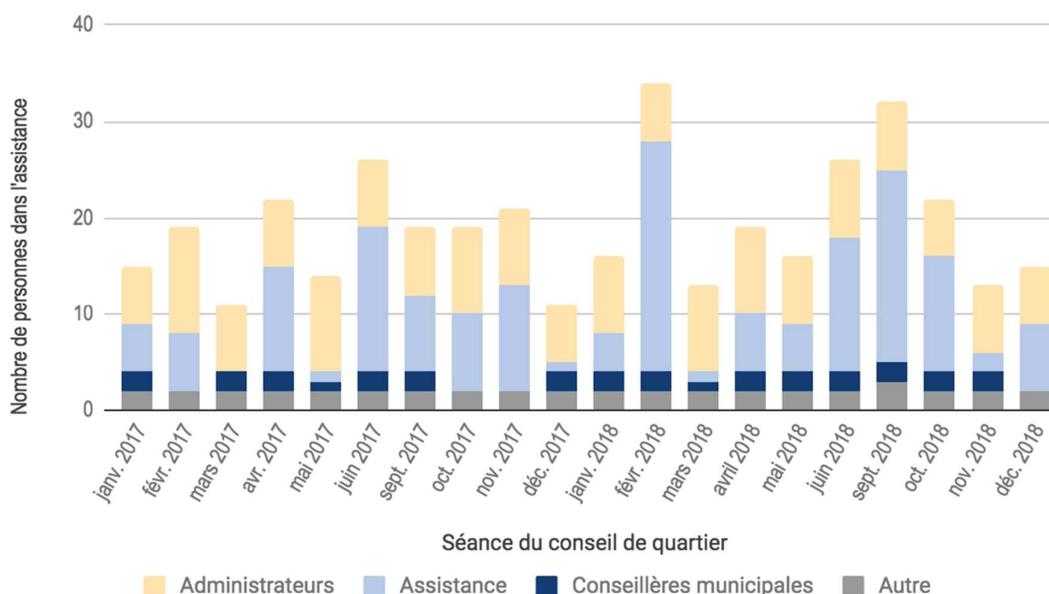
## Comités et membres responsables

- **Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec**  
Vincent Beaudette
- **Comité de vigilance des activités portuaires**  
Jean-François Vallée
- **Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier**  
Yan Turgeon
- **Comité des déplacements actifs et sécuritaires**  
Lyne L'Africain et Yan Turgeon
- **Comité espace mixte du Patro Roc-Amadour**  
Jacques Latulippe et Yan Turgeon
- **Comité sur la participation citoyenne et le financement**  
Vincent Beaudette, Jean-Marc Chatel, Yan Turgeon et Lysiane van der Knaap
- **Comité-conseil « Limoilou, mon environnement, ma santé »  
sur la qualité de l'air**  
Christiane Gamache
- **Lairet en fleur**  
Stéphanie Vincent, Olivia Vu et Yan Turgeon
- **Quartier du Monde**  
Marie-Ève Paquet
- **Ruelles vertes**  
Stéphanie Vincent
- **Table de concertation vélo des conseils de quartier**  
Yan Turgeon

## 1. Une participation en croissance

La participation aux séances du conseil de quartier poursuit sa croissance. Une dizaine de personnes ont assisté à chaque séance en 2018, en plus des membres du conseil d'administration, des conseillères municipales et des professionnels. En guise de comparaison, un peu moins de sept personnes ont assisté à chaque séance en 2017.

**FIGURE 1 : Participation du public aux séances du conseil de quartier**



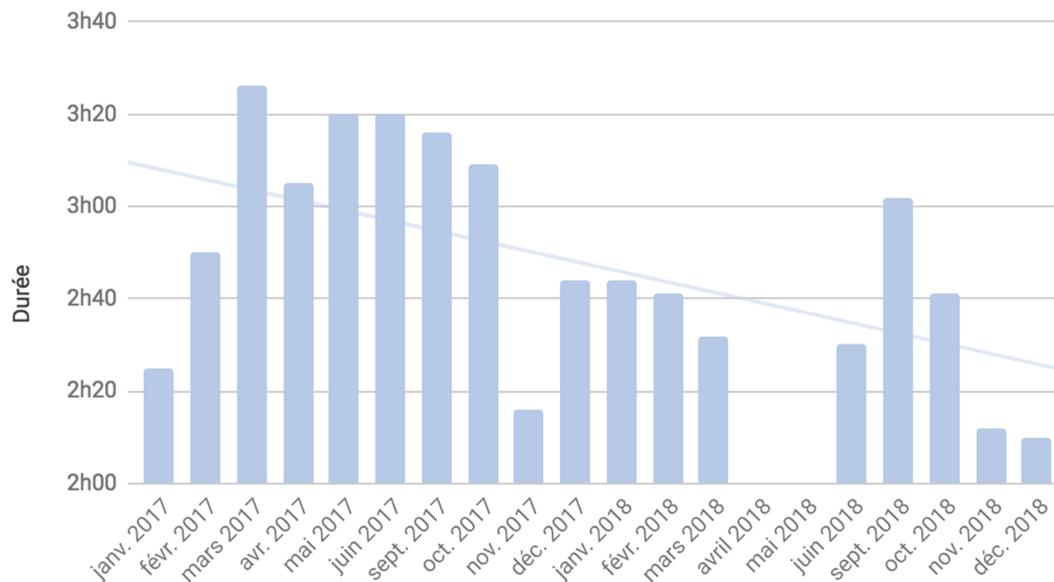
Cette croissance témoigne des efforts consentis par le conseil d'administration pour augmenter la participation citoyenne en invitant des acteurs du quartier à faire des présentations en amont des discussions plus formelles, en se collant toujours davantage aux enjeux d'actualité, en simplifiant l'ordre du jour et en écourtant la durée des séances. La durée moyenne des séances est d'ailleurs passée de 3 heures en 2017 à seulement 2h30 en 2018.

Enfin, le conseil de quartier de Lairet se félicite de pouvoir compter sur la présence et l'assiduité des élués. Les conseillères municipales des districts de Maizerets-Lairet et de Limoilou, respectivement Geneviève Hamelin et Suzanne Verreault, ont assisté à la presque totalité des séances.

## 2. Résolutions du conseil de quartier

En 2018, le conseil de quartier de Lairet a adopté 93 résolutions, dont 65 résolutions numérotées. Bien que la plupart portent sur le fonctionnement du conseil de quartier, une vingtaine concernent des demandes adressées à la municipalité ou à l'arrondissement. Exceptionnellement, en cette année d'élection provinciale, une résolution portait sur les priorités du conseil de quartier de Lairet à l'intention des candidats et candidates de la circonscription de Jean-Lesage.

FIGURE 2 : Durée des séances



Près de 40% des demandes du conseil de quartier ont été satisfaites (23%) ou partiellement satisfaites (14%). Dans 27% des cas, il est trop tôt pour déterminer quelles suites seront données par l'administration municipale, puisqu'elles sont toujours en cours d'analyse ou qu'elles portent sur des projets qui ne seront pas réalisés avant plusieurs années. C'est le cas de l'aménagement d'un accès piétonnier à l'épicerie Le Frigo et du réaménagement de l'arrêt d'autobus de la rue de la Concorde, dans Ste-Odile. Dans un autre 27% des cas, les demandes formulées par le conseil de quartier n'ont pas donné lieu à des actions concrètes de la part de la municipalité ou de l'arrondissement.

TABLEAU 1 : Distribution des résolutions par catégorie et niveau de satisfaction des demandes

	Résolutions	Pourcentage
<b>Fonctionnement</b>	72	78%
<b>Demandes</b>	20	22%
• Satisfaites	5	23%
• Partiellement	3	14%
• En attente	6	27%
• Pas satisfaites	6	27%

Il faut dire qu'une bonne partie des demandes formulées par le conseil de quartier visent le décroisement du secteur Ste-Odile, un enjeu qui sera abordé par la Vision d'aménagement pour le pôle urbain Hamel/Laurentienne. Il n'est donc pas surprenant que la Ville n'ait pas été en mesure de donner suite à ces demandes à court terme. Les

consultations en vue d'élaborer cette vision débuteront prochainement, ce qui devrait permettre de lever les derniers obstacles au réaménagement du secteur.

Le tableau 2 ci-dessous liste l'ensemble des demandes formulées par résolution à la Ville ou à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou en 2018, ainsi que le résultat de ces démarches. La liste consolidée des principales résolutions adoptées en 2018 est fournie en annexe.

**TABLEAU 2 : Satisfaction des demandes du conseil de quartier formulées par résolution en 2018**

Mois	Résolution	Réponse
Février	Sécurité du passage piétonnier situé sur la 4e Avenue face au parc Marchand	Non
	Accès piétonnier à l'épicerie le Frigo	En attente
	Accessibilité du lien piétonnier entre Ste-Odile et Fleur de Lys	Non
	Réalisation des projets cyclables reportés de 2017 et des projets cyclables de 2018	Partiellement
	Frais de gardiennage pour les membres du conseil d'administration	En attente
Mars	Budget attribué au concours Lairet en fleurs	Oui
	Financement des conseils de quartier	En attente
Mai	Budget attribué au concours Lairet en fleurs	Oui
	Largeur de la bande cyclable sous le viaduc ferroviaire de la 4e Avenue Est	Non
	Écoulement de l'eau sous le viaduc ferroviaire de la 4e Avenue	Non
	Sécurisation de la bande cyclable direction nord de la rue du Colisée au nord de la rue des Épinettes	Non
	Arrêt d'autobus de la rue de la Concorde	En attente
	Système de vélo partage pour la ville de Québec	En attente
Juin	Prolongement des bandes cyclables de la 3e Avenue	Partiellement
	Présentation et mise en œuvre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)	Oui
Octobre	Suivi de la résolution 18-CA-09 concernant la sécurité du passage piétonnier situé sur la 4e Avenue face au parc Marchand	Non
	Financement de la vision des déplacements à vélo	Partiellement
Novembre	Prolongement de la bande cyclable du boulevard Benoît-XV jusqu'à la 20e Rue	En attente
	Présentation des programmes de réfection et de repavage des rues	Oui
Décembre	Ajustement aux limites du quartier de Lairet	Oui

### 3. Priorités du conseil de quartier

Bien qu'il bénéficie du soutien des conseillères municipales de Limoilou et de Maizerets-Lairet, le conseil de quartier reconnaît que les député.e.s provinciaux sont un maillon essentiel de la démocratie locale et ont un rôle à jouer dans l'amélioration de la qualité de vie dans le secteur. À la veille des élections provinciales, le conseil de quartier de Lairet a donc senti le besoin de dresser la liste de ses priorités à l'intention du candidat et des candidates de la circonscription de Jean-Lesage (résolution 18-CA-45), qui sont présentées ci-dessous :

- **Transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain** au moins jusqu'à la rue Soumande, au mieux jusqu'à l'autoroute Félix-Leclerc.
- **Déploiement du réseau structurant de transport en commun**, particulièrement en ce qui a trait à l'aménagement d'une ligne de tramway sur la 1<sup>re</sup> Avenue, du Terminus Charlesbourg à la colline Parlementaire.
- **Restitution des terrains d'Hydro-Québec** longeant la 41<sup>e</sup> Rue à la municipalité pour qu'elle y aménage une coulée verte comprenant une mixité d'usages, des parcs de proximité et des jardins communautaires.
- **Aménagement d'un lien cyclable est-ouest à travers le nouveau complexe hospitalier** du CHU de Québec.
- **Investissement dans la sécurité routière au pourtour des écoles** sur le modèle des « chemins d'écoliers ».
- **Amélioration de la qualité de l'air** par la réduction de la pollution routière et de la pollution industrielle associée aux activités portuaires et à l'incinération des déchets.

### 4. Mobilité dans Lairet

La ventilation par quartier des données du dernier recensement de Statistique Canada (2016) sur les principaux modes de transport entre le domicile et le travail pour la population active occupée âgée de 15 ans et plus<sup>1</sup> a jeté un nouvel éclairage sur la mobilité à Québec.

Dans La Cité-Limoilou, plus de la moitié des déplacements domicile-travail sont réalisés en utilisant un autre mode de transport que la voiture (51,9%). De ce nombre, 23,3% sont réalisés à pied.

Table 1: Modes de transport entre le domicile et le travail, Ville de Québec et arrondissements

Category	ville_de_quebec	beauport	charlesbourg	lacite_limoilou	la_haute_st_charles	les_rivieres	ste_foy_sillery_cap_rouge
À pied	7.8	2.9	3.3	23.3	2.3	4	7.4
Auto solo	67.5	74.7	72.7	42.7	80.7	73.4	67
Autres	0.9	0.9	0.7	0.8	1	0.6	1
Bicyclette	1.7	0.8	0.6	4.5	0.5	1.1	1.9
Covoiturage	7.7	9.3	8.1	5.4	7.9	8.8	7.6
Transport en commun	14.4	11.5	14.5	23.3	7.7	12.1	15.2

Source: Statistique Canada 2016

Lairet est le deuxième quartier dont la part modale du transport en commun est la plus élevée (26,6%), juste après St-Sacrement (27,5%), ce qui plaide en faveur de l'implantation du tramway sur la 1<sup>re</sup> Avenue. La part modale des déplacements à pieds (8,2%) et à vélo (2,5%) dans Lairet surpasse également la moyenne municipale. L'engouement pour les

<sup>1</sup> Turgeon, Yan (2018) *Parts modales dans les arrondissements et les quartiers de Québec*. Québec, Québec: Table de concertation vélo des conseils de quartier.

transports actifs devrait nous inciter à prioriser l'amélioration des aménagements piétonniers et l'augmentation du nombre de pistes cyclables.

Table 3: Modes de transport entre le domicile et le travail, La Cité-Limoilou (Haute-Ville)

Category	lacite_limoilou	montcalm	st_jean_baptiste	st_sacrement	vieux_quebec
À pied	23.3	25.4	47.7	18.2	42.7
Auto solo	42.7	40.6	24	42.7	35.2
Autres	0.8	1.1	0.7	0.6	0.8
Bicyclette	4.5	5.6	4.9	4.5	1.9
Covoiturage	5.4	4.1	1.5	6.6	2.3
Transport en commun	23.3	22.9	20.7	27.5	16.9

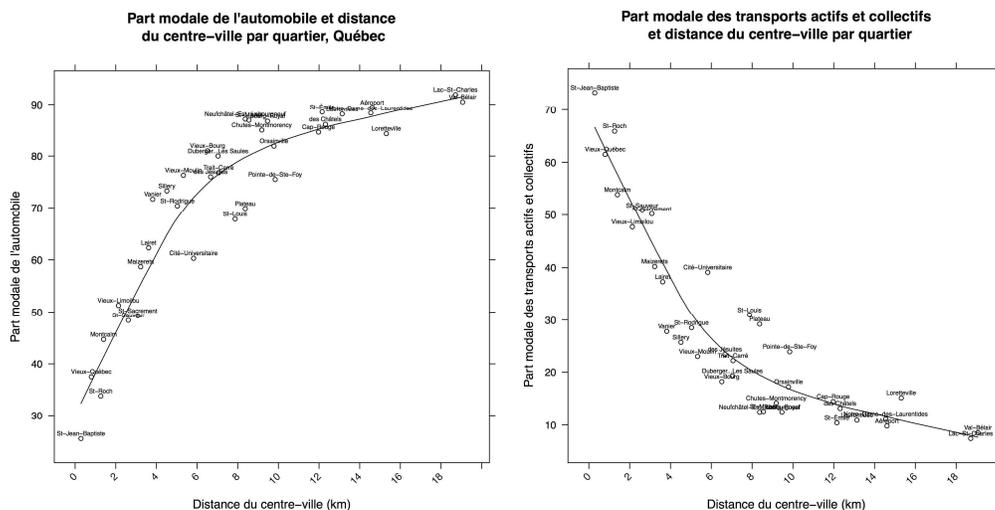
Source: Statistique Canada 2016

Table 4: Modes de transport entre le domicile et le travail, La Cité-Limoilou (Basse-Ville)

Category	lairet	maizerets	st_roch	st_sauveur	vieux_limoilou
À pied	8.2	11.5	36.6	25.3	17.5
Auto solo	55	51.7	29.2	41.4	46
Autres	0.4	1	0.6	0.9	0.9
Bicyclette	2.5	3.6	5.2	5.5	5.4
Covoiturage	7.3	7	4.6	7	5.3
Transport en commun	26.6	25.1	24.1	20.1	24.8

Source: Statistique Canada 2016

Enfin, il est intéressant de noter que les parts modales par quartier sont corrélées à la distance du centre-ville. Plus on habite loin du centre-ville, plus la part modale de l'auto est élevée et vice-versa. La relation tient aussi pour les transports collectifs et actifs.



Par conséquent, l'aménagement d'un nouveau quartier dans le secteur Fleur-de-Lys, tel que proposé dans le cadre d'un éventuel réaménagement de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain, serait très favorable aux transports en commun, à la marche et au vélo. Selon ce modèle, la part modale des transports collectifs et actifs y serait de 46%, alors que celle de l'automobile avoisinerait 54%. En guise de comparaison, le développement immobilier des terres des Sœurs de la Charité ajouterait beaucoup plus de voitures sur les

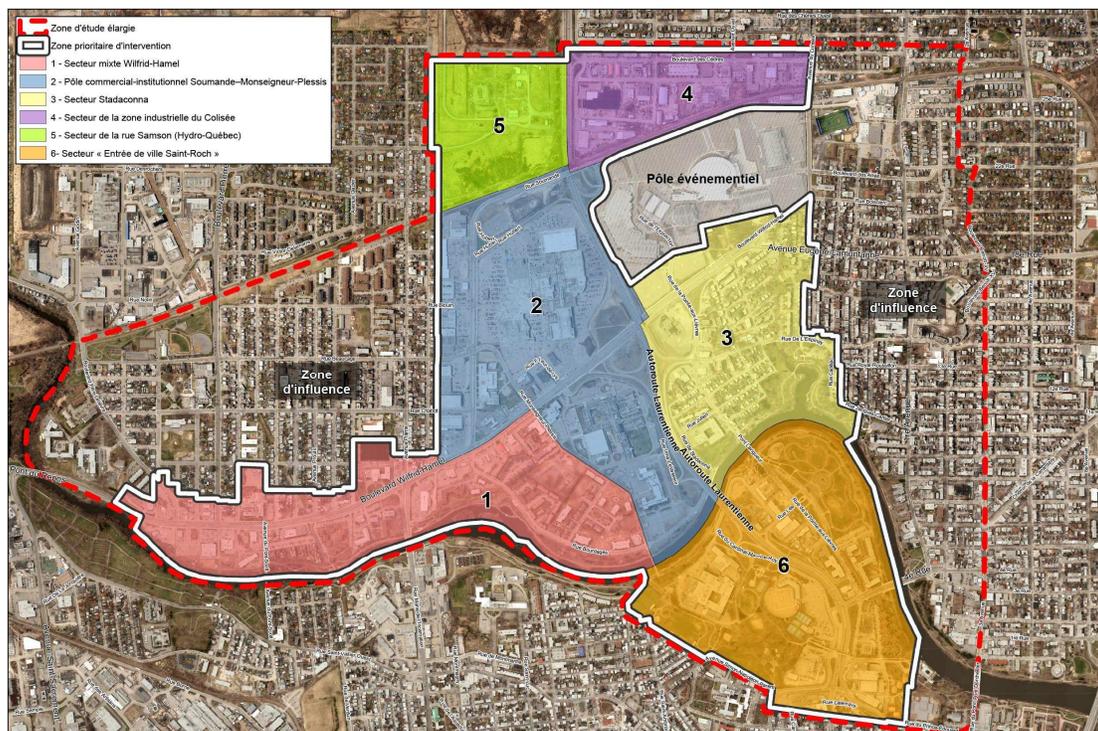
routes : 73% des résidents et résidentes se déplaceraient en voiture, contre seulement 27% en transports collectifs et actifs.

## **5. Transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain**

Le conseil de quartier de Lairet milite depuis plusieurs années pour la transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain. Cette démarche fait suite à l'annonce, en 2015<sup>2</sup>, de l'élargissement de l'autoroute à la hauteur de Ste-Odile. Dans sa résolution 15-CA-47, le conseil de quartier s'inquiétait de l'impact de l'augmentation de la pollution sonore et atmosphérique sur la santé de la population de ce secteur. La démarche du conseil de quartier a largement contribué à la réflexion de l'administration municipale, qui est retournée à la table à dessin. En septembre 2017, le ministère des Transports et la Ville de Québec ont dévoilé un nouveau projet comprenant : la transformation de l'autoroute en boulevard urbain, entre le Wilfrid-Hamel et le centre-ville ; l'élargissement de 2 à 4 voies à la hauteur de Ste-Odile, entre Félix-Leclerc et Soumande ; une consultation sur la fermeture éventuelle de la sortie des Cèdres; et l'aménagement d'un mur acoustique.

---

<sup>2</sup> Résolution 15-CA-47 concernant le projet d'élargissement de l'autoroute Laurentienne Sud



Le conseil de quartier de Lairet estime qu'il faut aller encore plus loin. En septembre 2018, alors que la Ville de Québec s'apprêtait à entreprendre l'élaboration de sa Vision d'aménagement pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Fleur-de-Lys, le conseil de quartier a réitéré sa position en faveur de la reconfiguration de l'autoroute en boulevard urbain au moins jusqu'à Soumande, au mieux jusqu'à Félix-Leclerc. La résolution 18-CA-44 rappelle que 45% des résidents et résidentes de Lairet utilisent d'autres modes de transport que l'auto-solo pour leurs déplacements domicile-travail, mais subissent malgré tout les effets préjudiciables du trafic autoroutier sur leur santé et leur qualité de vie<sup>3</sup>.

Le conseil de quartier souligne par ailleurs l'occasion que représente l'acquisition du centre commercial Fleur de Lys par la société immobilière Trudel Alliance, qui souhaite repenser le site pour en faire un milieu de vie, ce qui pourrait inclure un projet immobilier à usage mixte. Des discussions sont d'ailleurs en cours avec l'administration du centre commercial afin d'élaborer une vision de la trame du quartier qui pourrait émerger à la jonction de Vanier, de Lairet et du Vieux-Limoilou. Rappelons que le potentiel de la requalification du secteur est d'environ 6 000 logements<sup>4</sup>.

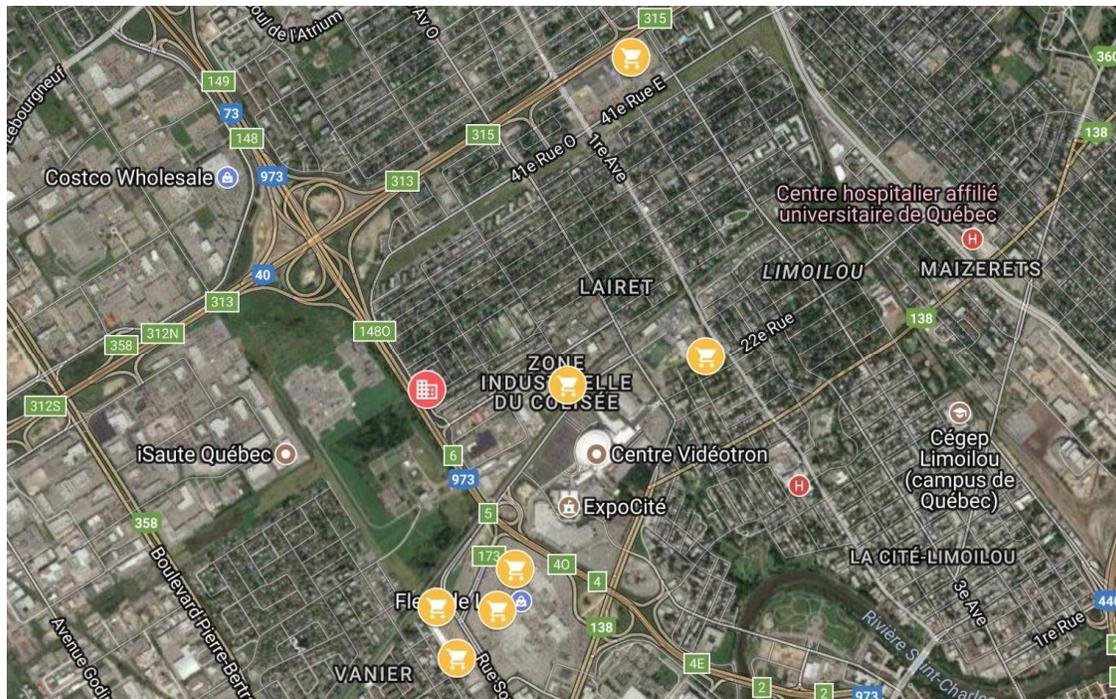
## 6. Décloisonner Ste-Odile

Parallèlement, le conseil de quartier a mis de l'avant plusieurs projets en vue de décroisonner le secteur Ste-Odile. Ces actions se sont concentrées autour de quatre grands projets : (1) déneiger et réaménager le passage à niveau piétonnier de la rue Soumande,

<sup>3</sup> Statistique Canada (2016) *Recensement de 2016*.

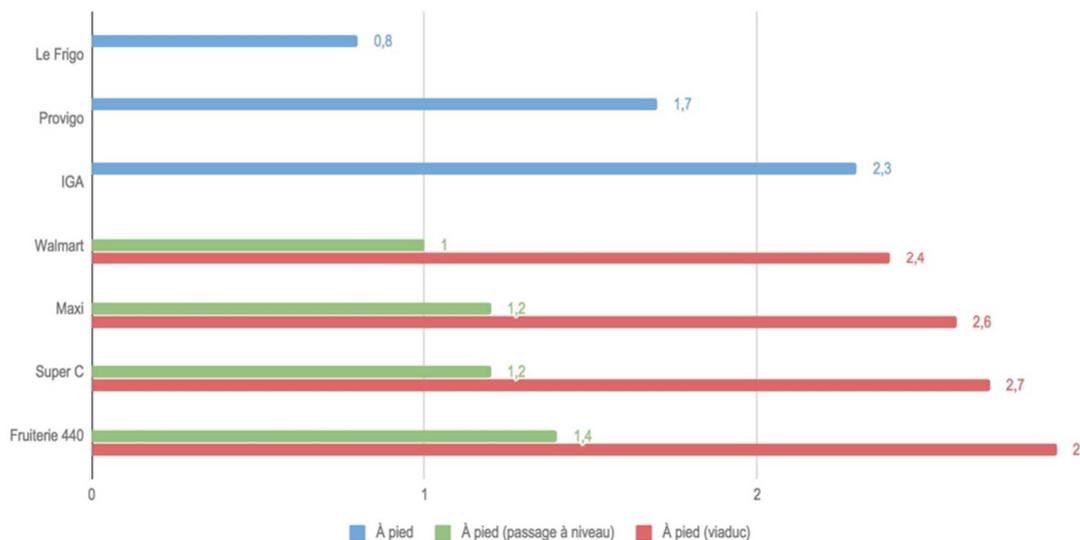
<sup>4</sup> ATV (2018) *Communiqué de presse – Conversion en boulevard de l'autoroute Laurentienne demandée*. En ligne: <http://transportsviables.org/2018/09/06/communiquede-presse-conversion-en-boulevard-de-lautoroute-laurentienne-demandee>

entre Ste-Odile et le secteur Fleur-de-Lys ; (2) aménager des trottoirs pour sécuriser l'accès à l'épicerie Le Frigo ; (3) réaménager l'arrêt d'autobus de la rue de la Concorde. Ces projets s'ajoutent au projet de réaménagement de la ruelle privée située entre le Patro Roc-Amadour et la laiterie Natrel afin de faciliter la circulation, à pied et à vélo, entre la 1re Avenue et l'avenue du Colisée.



Ces demandes s'appuient sur plusieurs constats. D'une part, ce secteur est enclavé au nord par l'autoroute Félix-Leclerc, à l'ouest par l'autoroute Laurentienne, et au sud par le chemin de fer. D'autre part, 45% de la population de Lairet utilisent d'autres modes de transport que l'auto-solo. Malgré ces faits, le conseil de quartier constate qu'il y a peu d'épicerie à distance de marche.

Distance de marche de l'offre alimentaire à partir du Domaine Laurentien (km)

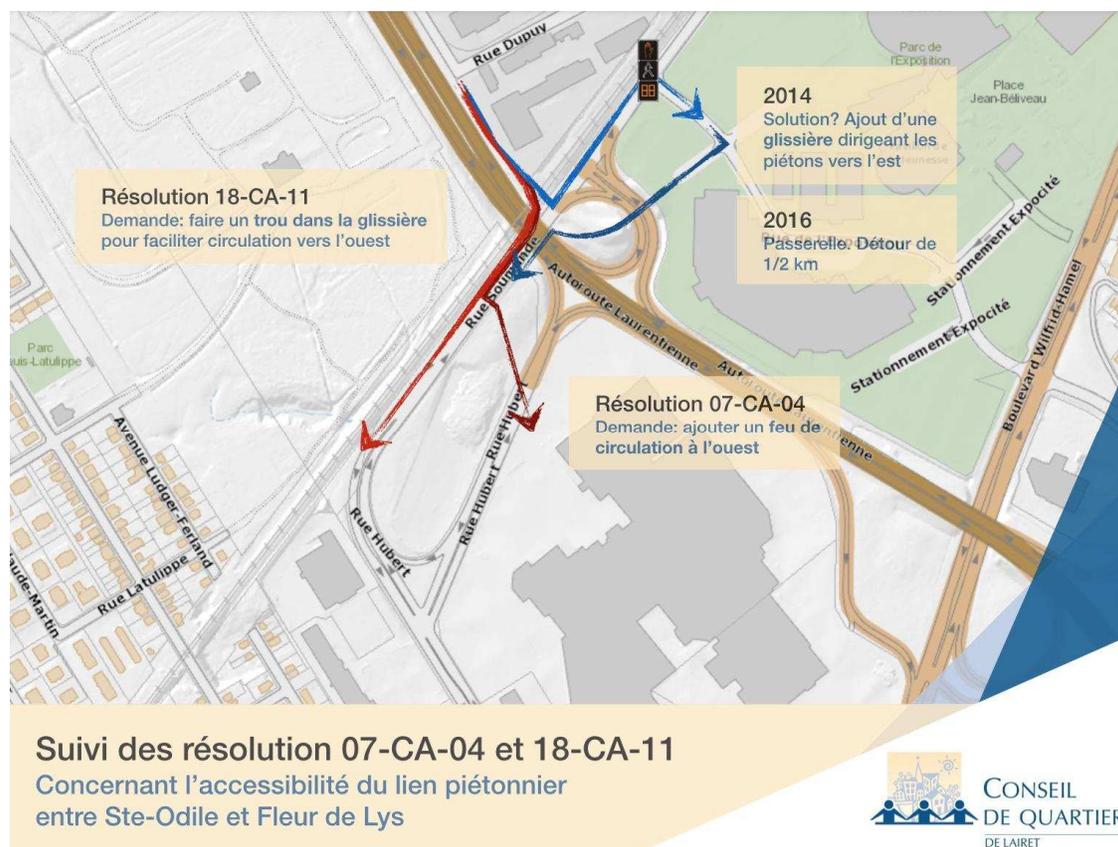


En guise d'exemple, l'épicerie la plus près du principal complexe d'habitation du secteur, le Domaine Laurentien, est Le Frigo, à 0,8 km de marche. Les autres épiceries les plus près se trouvent à un kilomètre de marche ou plus, dans le secteur Fleur-de-Lys, de l'autre côté de la voie ferrée. À pied, le chemin le plus court pour s'y rendre est le passage à niveau piétonnier de la rue de la Concorde. Cependant, comme ce passage n'est pas déneigé, les piétons de Ste-Odile doivent faire un détour de plus d'un kilomètre par le viaduc de la rue du Colisée en hiver. Ce détour porte à plus de 2,5 km la distance entre Ste-Odile et les épiceries du secteur Fleur-de-Lys. En hiver, il faut donc compter plus de 5 km aller-retour pour faire ses courses.

## 6.1. Passage à niveau piétonnier de la rue de la Concorde

### Réaménagement

Afin de faciliter la circulation piétonne entre Ste-Odile et le secteur Fleur-de-Lys, le conseil de quartier a adopté la résolution 18-CA-11 demandant à la municipalité de réaliser une ouverture dans la glissière entravant l'accès au passage à niveau de la rue de la Concorde. À l'exception du viaduc de la rue du Colisée, il s'agit du seul lien piétonnier entre Ste-Odile et la rue Soumande. La Ville a refusé au motif que cette glissière a été installée en réponse à une demande du conseil de quartier datant de 2007.



Ayant pris connaissance de la résolution en question, le conseil de quartier constate que la municipalité n'y a pas donné suite de façon satisfaisante. Alors que le conseil d'administration de l'époque demandait l'implantation d'un feu piéton à l'ouest du passage à niveau, pour permettre aux marcheurs de traverser Soumande de façon sécuritaire, la Ville a

aménagé une glissière dirigeant les piétons et piétonnes dans l'autre direction. Le conseil de quartier constate que les interventions réalisées par la Ville en 2014 et 2016 (carte ci-dessous) ne répondent pas aux besoins exprimés, puisqu'elles facilitent les déplacements vers l'est, soit vers le secteur du Centre Vidéotron, alors que la résolution de 2007 demandait de sécuriser les déplacements vers l'ouest, soit vers les épiceries du secteur Fleur-de-Lys.

Suivant ces échanges, il a été convenu que la demande formulée dans la résolution 07-CA-04 de 2007 serait remise de l'avant dans le cadre des consultations sur la Vision d'aménagement pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne.

### **Déneigement**

Cette démarche fait écho à la résolution 17-07-40 de 2017 dans laquelle le conseil de quartier demandait que le lien piétonnier menant de la rue Dupuy au passage à niveau de la rue de la Concorde soit déneigé pour éviter que la population du secteur Ste-Odile n'ait à faire un long détour pour accéder aux épiceries du secteur Fleur-de-Lys. Dans sa réponse datée du 20 mars 2018, la Division des travaux publics justifie son non-déneigement pour les raisons suivantes :

- Le déneigement de ce lien n'est pas considéré, car il n'y a pas d'espace disponible pour entreposer et/ou souffler la neige de part et d'autre du lien piétonnier. De fait, d'un côté se trouve l'autoroute Laurentienne, et de l'autre, un stationnement privé.
- Le lien étant situé à un endroit extrêmement venteux, il nous sera impossible de garantir la sécurité des usagers en tout temps.
- Le lien en question est constitué de deux courbes de 90 degrés rendant les manoeuvres très difficiles pour la machinerie.
- Nous ne pouvons garantir le bon état et la sécurité du passage à niveau puisqu'il s'agit d'une propriété du CN et il y a de forts risques d'endommager l'équipement de déneigement et celui du CN.
- Des barrières avec cadenas sont présentes de part et d'autre du passage à niveau et celles-ci devront être manipulées et déplacées lors de chacun des entretiens pour permettre le passage des équipements. Ces équipements risquent fortement de ne pas être opérables en hiver à cause de la présence de glace.
- Ce lien n'a jamais été déneigé dans le passé. Par contre, les extrémités ont déjà été rabaissées à quelques reprises il y a une dizaine d'années pour faciliter l'accès aux usagers.
- Pour des raisons de sécurité, des affiches interdisant le passage seront installées de part et d'autre dès l'automne prochain afin de signaler aux usagers que le lien n'est pas entretenu par la Ville de Québec.

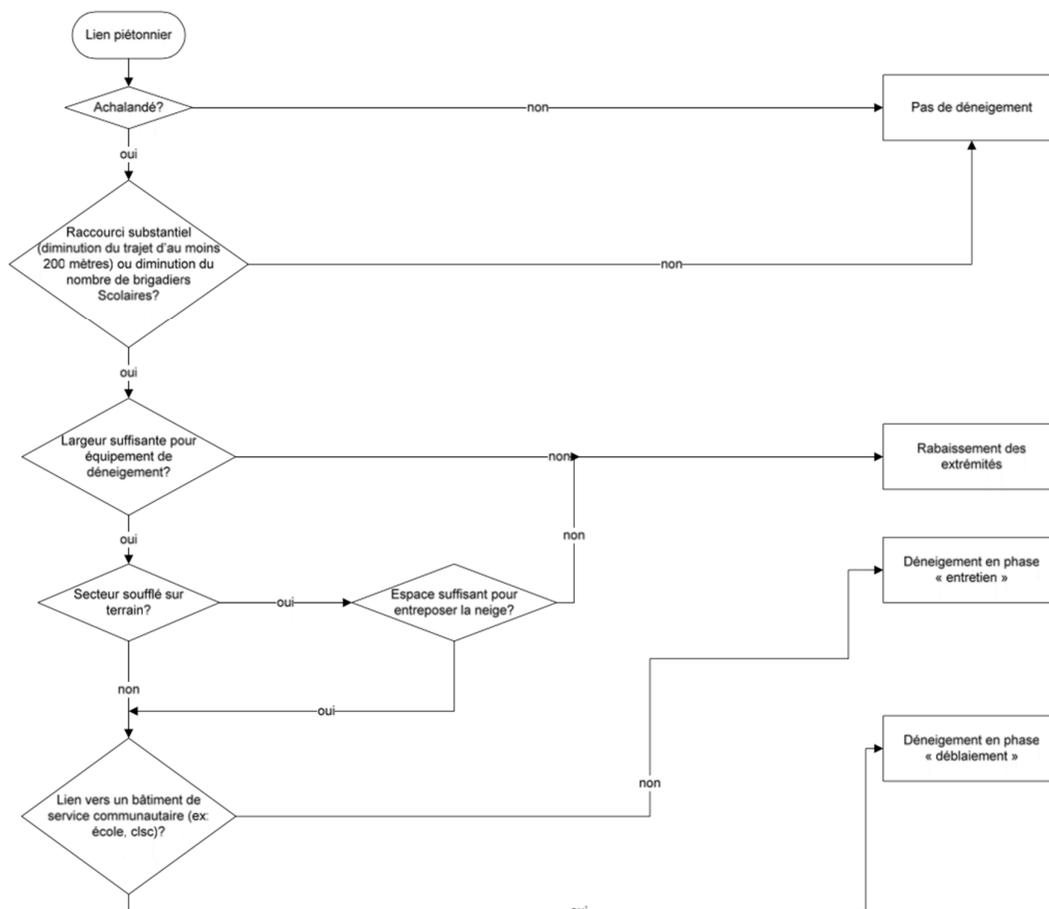
Cette réponse n'a pas satisfait le conseil de quartier. Contrairement à ce qui est avancé dans la réponse de la Division des travaux publics, ce passage n'est pas « extrêmement venteux ». Par ailleurs, la « sécurité des usagers » est mise à mal par cette décision, puisqu'en l'absence de déneigement, les piétons et piétonnes doivent traverser le stationnement d'Auto Parts Plus et franchir la glissière tout au bout pour accéder au passage à niveau. Considérant le problème d'intrusion qui en résulte, il est probable qu'une entente pourrait être prise avec l'entreprise pour entreposer et/ou souffler la neige sur son terrain en attendant son ramassage. Enfin, il ne fait aucun doute que le passage pourrait être reconfiguré pour faciliter la circulation de la machinerie.



Notons que l'installation d'affiches interdisant le passage va à l'encontre de la demande exprimé par le conseil de quartier et des besoins des populations vulnérables de Ste-Odile qui n'ont pas d'autres options pour accéder aux épiceries du secteur.

À ce titre, rappelons que la *Politique de déneigement de la Ville de Québec*<sup>5</sup> stipule qu'un lien piétonnier doit être déneigé s'il est achalandé et s'il constitue un raccourci substantiel d'au moins 200 mètres, ce qui est le cas du lien piétonnier de la rue de la Concorde.

<sup>5</sup> [https://www.ville.quebec.qc.ca/publications/docs\\_ville/politique\\_deneigement.pdf](https://www.ville.quebec.qc.ca/publications/docs_ville/politique_deneigement.pdf)



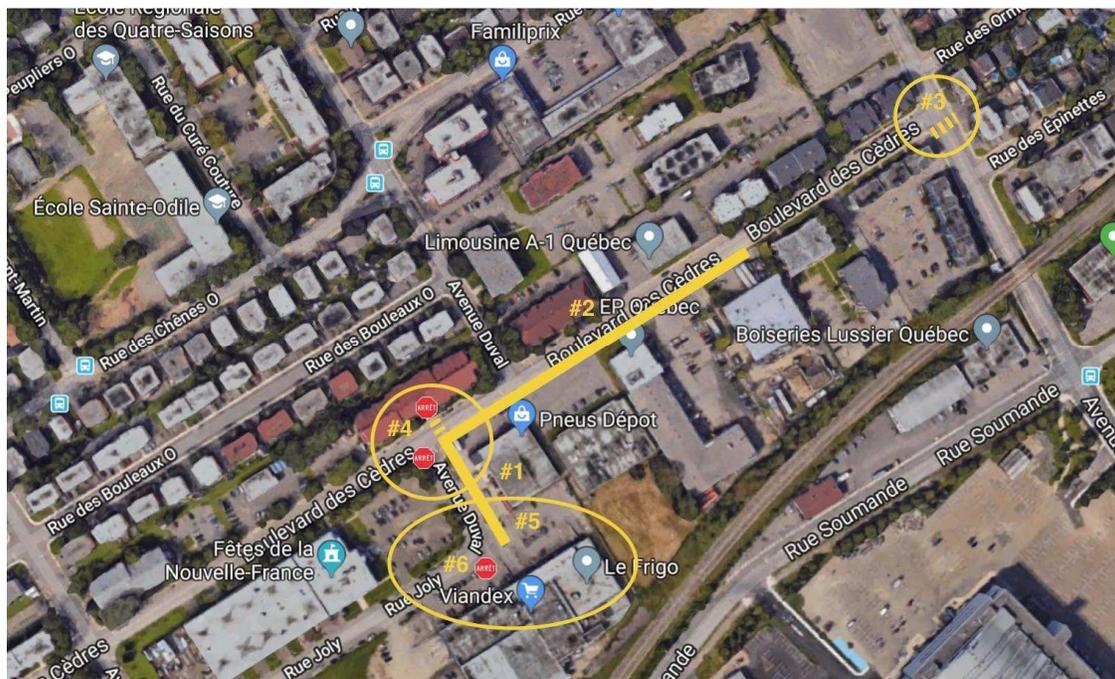
Ajoutons qu'en 2018, la réalisation d'un comptage vélos-piétons au passage à niveau de la rue de la Concorde a été demandée. Dans le contexte de l'élaboration de la Vision d'aménagement pour le pôle urbain Hamel/Laurentienne, ces données seront particulièrement utiles.

## 6.2. Aménager des trottoirs pour sécuriser l'accès à l'épicerie Le Frigo

Malgré sa relative proximité, l'accès à l'épicerie Le Frigo demeure problématique en raison de sa localisation dans le parc industriel du quartier et de l'absence de trottoirs sur les rues qui y mènent. L'absence de délimitation physique entre le stationnement de l'épicerie et les artères contiguës est également problématique. Enfin, l'avenue du Colisée, à la hauteur du boulevard des Cèdres, est difficile à traverser puisqu'on n'y trouve pas de feu de circulation, d'arrêt obligatoire ou de passage pour piétons et qu'il s'agit d'une artère où le flot de circulation est important.

Une question lancée sur le groupe Facebook « Lairet, notre quartier de Limoilou », a permis de cerner les obstacles aux déplacements à pied et d'identifier quelques pistes de solutions, auxquelles fait écho la résolution 18-CA-10 concernant l'accès piétonnier à l'épicerie Le Frigo. Le conseil de quartier y invite la Ville de Québec et l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à réaliser les interventions suivantes : aménager un trottoir du côté de l'avenue Duval menant au Frigo, entre des Cèdres et Joly (intervention #1) ; prolonger le trottoir se trouvant du côté sud du boulevard des Cèdres jusqu'à l'avenue Duval (intervention #2) ;

implanter une traverse pour piéton à l'intersection de la rue du Colisée et du boulevard des Cèdres (intervention #3) ; ajouter un arrêt obligatoire et une traverse pour piétons sur le boulevard des Cèdres, au coin du tronçon de l'avenue Duval menant à l'épicerie Le Frigo (intervention #4) ; aménager une délimitation physique de type trottoir ou terre-plein, pour préciser l'entrée/sortie du stationnement de l'épicerie Le Frigo (intervention #5) ; ajouter un arrêt obligatoire sur la rue Joly, au virage de l'avenue Duval (intervention #6).



Cette résolution a été accueillie positivement par la Ville de Québec qui a ajouté la zone industrielle du Colisée, où se trouve l'épicerie Le Frigo, au nombre des secteurs d'intervention de sa Vision d'aménagement pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne. Les enjeux mis de l'avant par le conseil de quartier contribueront donc à l'élaboration de cette vision.

### 6.3. Réaménagement de l'arrêt d'autobus de la rue de la Concorde

Plusieurs mères de famille du secteur Ste-Odile ont fait part de leurs préoccupations concernant la sécurité de l'arrêt de l'autobus #3 de la rue de la Concorde, à la hauteur de la rue des Peupliers. En raison de l'absence de trottoir, il n'y a pas de zone d'attente lorsque le talus est couvert de neige, de sorte que les usagers et usagères du transport en commun doivent attendre l'autobus dans la rue. Pour corriger la situation, le conseil de quartier a demandé l'installation d'un abribus.



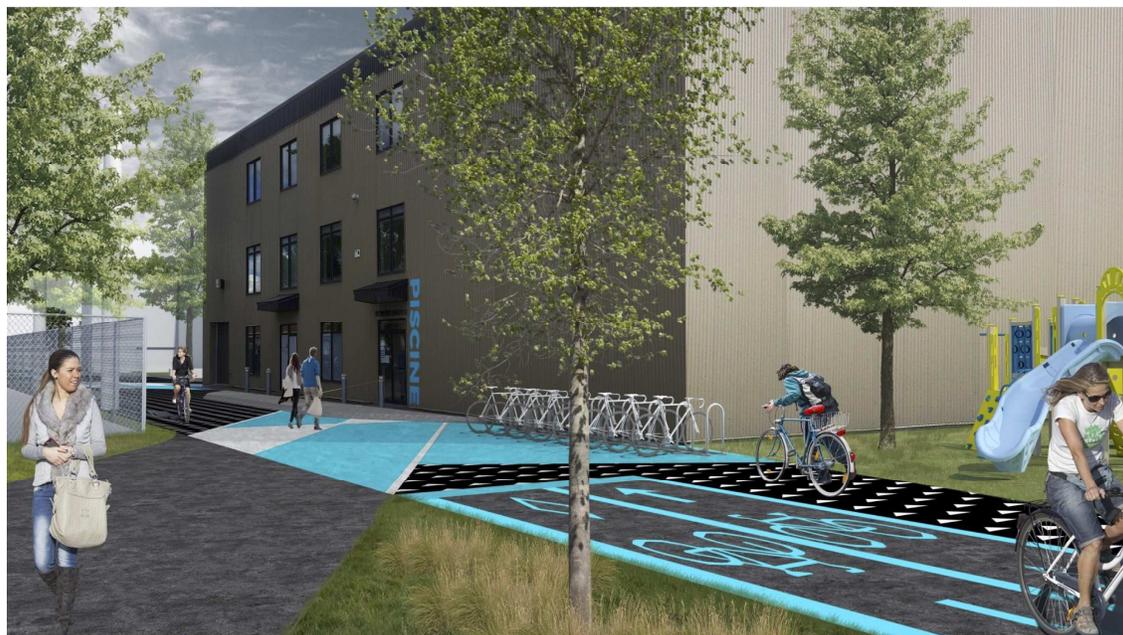
Dans sa réponse, le RTC reconnaît que l'arrêt n'est pas optimal en période hivernale, mais affirme être dans l'impossibilité de corriger la situation puisque l'emplacement suggéré ne répond pas aux critères établis par le RTC pour l'installation d'un abribus.

Le conseil de quartier comprend que le RTC ne peut corriger la situation à lui seul et que la collaboration de l'arrondissement est requise. À cette fin, son conseil d'administration a adopté la résolution 18-CA-36 dans laquelle il invite la Ville de Québec et le RTC à travailler conjointement pour trouver une solution viable à cette situation en considérant, sans s'y limiter, l'installation d'un abribus, l'aménagement d'une petite zone bétonnée ou le déneigement d'une partie du talus en hiver.

Rappelons que Lairet arrive au deuxième rang des quartiers dont la part modale de l'autobus est la plus élevée à Québec, à 26,6%. Le conseil de quartier estime que cet engouement pour le transport en commun devrait être pris en compte dans la priorisation des infrastructures.

#### **6.4. Espace mixte du Patro Roc-Amadour**

Ces projets s'ajoutent au projet de réaménagement de la ruelle privée située entre le Patro Roc-Amadour et la laiterie Natrel en vue de faciliter la circulation, à pied et à vélo, entre la 1<sup>re</sup> Avenue et l'avenue du Colisée. À ce titre, la Ville de Québec a lancé un appel d'offres, en mars 2018 pour réaliser une étude en vue de la réalisation de ce lien. Rappelons que les premières esquisses du projet avaient été produites en 2017 à l'initiative du conseil de quartier de Lairet.



## 7. Chemins d'écoliers

Après plusieurs années de travail, le Comité des déplacements actifs et sécuritaires (CDAS) du conseil de quartier de Lairet a récolté le fruit de son labeur. Des chemins d'écoliers au pourtour des trois écoles du quartier ont été inaugurés début septembre<sup>6</sup>, juste à temps pour la rentrée scolaire. Balisés par des pancartes et un marquage au sol, ces parcours avisent les automobilistes de la présence de jeunes piétons, et indiquent aux tout-petits quel chemin emprunter pour se rendre à l'école de façon sécuritaire. Dans la foulée, l'intersection des rues Duval et des Chênes Ouest, aux abords de l'école Ste-Odile, a été réaménagée.

Au cours de la prochaine année, le CDAS poursuivra ses travaux en portant une attention particulière aux aménagements physiques, temporaires et permanents qui pourraient être mis en place pour sécuriser les déplacements des élèves. Des activités de formations visant à promouvoir l'utilisation des chemins d'écoliers seront également organisées dans les trois écoles primaires du quartier. Enfin, le comité doit faire un bilan de ses réalisations et adopter un nouveau plan d'action pour promouvoir les déplacements actifs et sécuritaires dans notre quartier. Le conseil de quartier espère que l'expérience ainsi acquise favorisera l'émergence de projet similaire dans le reste de la ville.

## 8. Aménagements cyclables

La mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo s'est accélérée dans Lairet avec la réalisation de deux nouveaux aménagements en 2018, à savoir (1) le prolongement de la bande cyclable de la 3e Avenue jusqu'au boulevard Benoît-XV et (2) la requalification de la chaussée désignée de la 22e Rue en bande cyclable.

<sup>6</sup> Asselin, Viviane (2018) « Des chemins d'écoliers pour renforcer la sécurité et le transport actif », monlimoilou, 5 septembre 2018. En ligne: <http://monlimoilou.com/2018/des-chemins-decoliers-pour-renforcer-la-securite/>

### 8.1. Piste cyclable de la 3e Avenue et du boulevard Benoît-XV

En octobre 2018, la Ville de Québec a complété le prolongement de la bande cyclable de la 3e Avenue jusqu'à la 19e Rue. Ce nouvel aménagement se poursuit ensuite sous forme de chaussée désignée jusqu'à la 24e Rue. Il s'agit du premier axe cyclable nord-sud entre Lairet et le centre-ville empruntant une artère commerciale.



### 8.2. Bande cyclable de la 22e Rue

Quelques mois plus tôt, la municipalité avait donné suite à la résolution 17-10-53 du conseil de quartier de Lairet demandant la requalification de la chaussée désignée de la 22e Rue en bande cyclable. Le nouvel aménagement a été réalisé en août 2018, moins de huit mois après que le conseil de quartier en eut fait la demande.

### 8.3. Axe cyclable est-ouest entre Lairet et Maizerets

Rappelons qu'en 2017, le conseil de quartier de Lairet avait adopté deux résolutions afin de créer un axe cyclable est-ouest, convivial et sécuritaire, entre le campus du nouveau complexe hospitalier du CHU de Québec et le futur marché public, dans le secteur de l'amphithéâtre. La première résolution invitait la direction du CHU et la Société québécoise des infrastructures (SQI) à aménager une piste cyclable à travers le nouveau complexe hospitalier, dans l'axe de la 22e Rue et de la rue Desroches (résolution 17-07-42), alors que seconde résolution invitait la municipalité à requalifier la chaussée désignée de la 22e Rue pour en faire une bande cyclable (résolution 17-10-53). Contrairement à la Ville de Québec qui a donné suite à la demande du conseil de quartier en un temps record, la direction clinique du nouveau complexe hospitalier lui a réservé un accueil mitigé, entravant du même coup la possibilité d'aménager un corridor cyclable sécuritaire et convivial entre Lairet et Maizerets.

## 9. Vie de quartier

### 9.1. Lairet en fleurs !

Cet été s'est tenue la quatrième édition de Lairet en fleurs, une édition bonifiée grâce à une première demande faite au budget d'initiative de la Ville de Québec. Le conseil de quartier s'est vu accorder 1200\$ pour l'occasion. Cela a permis de faire la promotion du concours et de retenir les services de Geneviève LeSieur, photographe professionnelle, qui a fourni de

très belles images soulignant les efforts des citoyens et citoyennes qui contribuent à verdier et à embellir le quartier. Les personnes participantes pouvaient déposer leur bulletin de candidature en ligne ou via sept points de dépôt de candidature physique dans le quartier. Près de 400 encarts ont été distribués dans les boîtes aux lettres des résidentes et résidents. Le concours photo pour le coup de coeur du public via la page Facebook Lairet en fleurs a atteint 8000 personnes et a suscité près de 2500 réactions. Au total, une trentaine de candidatures officielles ont été retenues, d'autres ayant dû être écartées puisqu'il ne s'agissait pas d'habitants du quartier. La mise en candidature a été nettement plus élevée en ligne. Le graphisme du concours a été réalisé grâce à la généreuse participation d'Olivia Vu, aujourd'hui administratrice du conseil. Le jury était formé d'administrateurs et administratrices du conseil de quartier ainsi que de Mme Lili Michaud, agronome et résidente de Lairet, ainsi que de Camille Lambert-Deubelbeiss, représentante de Craque-Bitume. Six résidentes du quartier ont été honorées lors de la séance de septembre et se sont vues remettre une photographie encadrée de leur aménagement ainsi qu'un prix de participation offert par nos commanditaires.

## 9.2. Quartier du monde

Le conseil de quartier de Lairet a pris part à l'organisation et à la réalisation de plusieurs rencontres dans le cadre du projet Quartier du monde. Ce projet consiste à développer une approche d'intervention dans le secteur Ste-Odile, plus particulièrement pour les résidents des rues des Lilas Ouest et de la Sapinière-Dorion Ouest. Plus spécifiquement, le mandat vise à mobiliser les citoyens et citoyennes, la conseillère municipale, le conseil de quartier de Lairet ainsi que les organismes œuvrant dans le secteur afin de faciliter la mise en place d'actions collectives pour assurer le bien-être des personnes résidant dans le secteur ciblé. Le secteur a été déterminé suite à diverses études qui ont été réalisées par le CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Entre 2015 et 2016, plusieurs techniques croisées ont été employées afin de dresser un portrait juste de la situation (marche de repérage, entretiens informels, analyses de documents, etc.) et d'évaluer les conditions d'habitation et la qualité de vie des résidents et résidentes. En 2018, Catherine Marcotte s'est jointe à l'équipe en tant qu'agente de mobilisation pour le projet Quartier du monde. Elle a organisé quelques activités dont un atelier sur la hausse de loyer qui a eu lieu le 28 février 2018 par l'organisme le Bail, dans un local de Place des Chênes. Quelques résidents du quartier étaient présents. Par la suite, elle a organisé une rencontre culturelle avec un repas partagé où tous les participants et participantes amenaient un plat qu'ils avaient cuisiné. Cette activité a eu lieu le 25 avril 2018 dans une salle de Place des Chênes. Une dizaine de résidents de Ste-Odile étaient présents. Vers la mi-mai, Catherine Marcotte, avec l'aide du CIUSSS de la Capitale-Nationale, a organisé un concours de photos pour les résidents du quartier. Les membres du jury se sont rencontrés à la fin mai pour déterminer une photo gagnante. La photo « choix du public » a été dévoilée lors de la fête de quartier qui a eu lieu le 16 juin 2018 à la Place des Chênes. Quartier du monde a d'ailleurs participé à l'organisation de cette fête et a été présent tout au long de l'événement.

Depuis décembre 2018, Nicolas Pelletier a remplacé Catherine Marcotte comme agent de mobilisation pour le projet Quartier du monde. Des activités sont en cours de planification pour le printemps 2019, dont une cabane à sucre dans le parc-école Ste-Odile. Le conseil de quartier continuera de collaborer au projet Quartier du monde en 2019.

### 9.3. Encadrement des services à l'auto

Le conseil de quartier de Lairet a amorcé une réflexion sur l'encadrement des services à l'auto suite à la publication d'une photo des déchets jonchant l'allée du service à l'auto d'un commerce de restauration rapide de la 1<sup>re</sup> Avenue ayant généré des milliers de réactions, de commentaires et de partages sur les réseaux sociaux. Parmi les impacts identifiés dans la littérature, notons la génération de déchets, l'augmentation de la circulation automobile et la création d'îlots de chaleur. Quatre arrondissements montréalais ont déjà interdit l'aménagement de nouveaux services à l'auto dans l'objectif de privilégier un aménagement plus dense, plus mixte et axé vers le transport actif et collectif. Un projet de résolution a été soumis, pour discussion, aux membres du conseil d'administration et devrait être adopté dans l'année à venir.

## 10. Lieu historique national Cartier-Brébeuf

Suite au lancement par Parcs Canada d'une consultation en ligne sur les orientations pour le lieu historique national Cartier-Brébeuf, situé à l'embouchure de la rivière Lairet qui a donné son nom au quartier, le conseil de quartier a invité l'agence fédérale à consulter la population lors d'une assemblée publique. Parcs Canada a répondu favorablement à cette invitation et présenté ses orientations 2018-2028 lors de l'assemblée régulière du conseil de quartier, en mai 2018. À cette occasion, les représentants de l'agence ont expliqué que 15 000 personnes visitent le parc annuellement. Au cours des prochaines années, Parcs Canada veut affirmer la vocation historique du lieu, en intégrant des messages de commémoration et en protéger et mettre en valeur les ressources patrimoniales, axées sur la rencontre de deux rivières et la flore qu'on y trouve. L'idée de rétablir les percées visuelles, notamment sur la rivière Lairet, a également été évoquée.

Les commentaires et préoccupations exprimées par le conseil de quartier ont porté sur l'espace occupé par le stationnement et les aires de circulations, notamment celle menant au centre d'interprétation, qui constituent un obstacle pour les gens de Lairet qui souhaitent se rendre à la rivière ; l'accès piétonnier du côté de la rue de l'Espinay, incluant l'accessibilité universelle ; et l'intégrité écologique des lieux. Jusqu'ici, aucune des recommandations du conseil de quartier n'a été mise en œuvre.





## 11. Comités externes

### 11.1. Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec

Le conseil de quartier de Lairet siège à titre de membre votant au comité de vigilance de l'incinérateur (CVI). Dans le cadre de son mandat élargi mis en place en 2017, notamment en ce qui concerne le processus de mise en œuvre et de suivi du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de l'agglomération de Québec, le CVI participe aux étapes de validation de l'atteinte des objectifs. Le CVI a également lancé un appel de candidatures pour de nouveaux membres. L'organisme Craque-Bitume et deux membres de conseils de quartier, Chutes-Montmorency et Loretteville, siègent désormais sur le CVI.

L'année 2018 a débuté sur un retour de la campagne d'échantillonnage d'octobre 2017 où des dépassements au niveau du mercure et des dioxines et furanes ont été constatés. La Ville de Québec a présenté son plan d'action et le communiqué de presse qu'elle envisageait de rendre publics. Le plan d'action temporaire s'échelonne du 15 décembre 2017 au 16 février 2018, soit de la date de réception des résultats problématiques à la date de l'arrêt annuel du four 4. On associe les dépassements à une déficience du système de dosage du charbon activé. Actuellement, l'unité d'addition de charbon est commune aux quatre fours, l'alimentation des fours n'est donc pas égale et le four 4, étant le plus loin dans la chaîne, ne reçoit pas toujours la quantité nécessaire. L'installation d'un nouveau système de dosage est prévue pour le printemps 2018. Le nouveau système sera muni de 4 unités individuelles d'addition de charbon (un pour chacun des fours) ce qui permettra de contrôler l'injection de charbon individuellement selon la demande de chacun des fours. En cas de bris, il y aura redondance d'un système à l'autre afin d'assurer la bonne gestion. Le four 4 a été arrêté à la suite d'un bris à la mi-janvier 2018. Le CVI a proposé de suspendre les activités de ce four jusqu'à l'obtention de renseignements de la santé publique. Cet événement a permis aux membres de discuter des enjeux de l'enfouissement par rapport à l'incinération. Il est convenu que les activités d'incinération des déchets représentent le moyen ayant les impacts les plus faibles pour la gestion actuelle des matières résiduelles. Les membres du CVI s'entendent pour dire qu'en parallèle avec le travail de modernisation de l'incinérateur, il doit y avoir un gros travail d'information et de sensibilisation concernant non seulement le tri des matières, mais aussi la réduction à la source. Les membres représentants des conseils de quartier sont confiants dans la volonté de la Ville à aller de l'avant dans son plan de modernisation des équipements, ainsi que dans les mesures de mitigation adoptées depuis décembre.

En février 2018, la Ville de Québec a présenté au CVI les tonnages pour l'année 2017. Une augmentation de l'efficacité de l'incinérateur de 6% par rapport à 2016 a été constatée.

En mars 2018, la municipalité a présenté le plan de mise en œuvre (PMO) du PMGMR de l'agglomération. Les budgets et échéanciers de réalisation des actions prévues pour l'atteinte des objectifs du PMGMR ont été présentés aux membres du CVI qui ont eu l'occasion de les commenter. Un budget de 36 millions \$ pour 5 ans s'ajoute au budget de fonctionnement régulier des activités de gestion des matières résiduelles afin d'atteindre les objectifs du PMGMR. C'est également en mars 2018 qu'a eu lieu le démarrage du four 4 avec les nouvelles unités de dosage de charbon activé.

Une campagne de mesures et de suivi de deux mois en continu pour l'arsenic et le mercure a lieu du 13 juillet au 21 septembre. Aucun dépassement des normes pour ces paramètres n'a été enregistré lors de cette campagne.

En octobre 2018, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a présenté les résultats de l'analyse portant sur l'impact de l'incinérateur sur le milieu au CVI.

La restauration des installations d'incinération se poursuit, malgré de nombreux retards. L'installation des brûleurs au gaz s'effectuera au mois de novembre 2018.

Les rencontres mensuelles du CVI ont également permis de traiter de la participation du CVI au processus d'évaluation de la vente de vapeur de l'incinérateur à l'Hôpital Enfant-Jésus et de la préparation de la rencontre publique qui se tiendra à la fin avril 2019 au club social Victoria. Le résumé des activités du CVI et les procès-verbaux des rencontres sont disponibles sur le site [incinerateur.qc.ca](http://incinerateur.qc.ca).

## **11.2. Comité de vigilance des activités portuaires**

Le conseil de quartier Lairet est membre votant du Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) depuis sa fondation il y a maintenant cinq ans. Ce comité est un lieu d'échange entre la Ville, des représentants citoyens et environnementaux, des représentants d'organismes gouvernementaux ainsi que les représentants du Port de Québec concernant les activités exercées sur le site du port.

La principale préoccupation du CVAP en 2018 demeure la qualité de l'air. Malgré les progrès réalisés par le Port de Québec depuis cinq ans par l'implantation de mesures comme le suivi en temps réel des rejets de poussières et des mesures de mitigation préventives mises en place sur certains sites, les évaluations exécutées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques montrent des dépassements de la norme de nickel dans l'air lors de 10% des contrôles effectués. Des données pertinentes comme le moment exact de la prise des échantillons d'air, les conditions météorologiques sur le site du port ou le type de marchandise et le volume transbordé au moment de l'échantillonnage n'étant pas mis à la disposition du comité, il lui est impossible d'évaluer si les mesures de mitigations ont eu un effet réel. À cet effet, le CVAP assure un suivi continu du projet « Mon environnement, ma santé » qui vise à dresser un portrait des contaminants dans l'air et de leurs effets sur la santé des citoyens. Les résultats de cette étude seront un intrant important pour les activités du CVAP.

Deux autres dossiers ont occupé les travaux du CVAP en 2018. Le premier est le projet de terminal à grain à l'anse au Foulon. La Coop Fédérée est venue présenter son plan d'achat

des silos actuels et de construction de nouvelles installations au printemps 2018. Le comité a présenté au promoteur du projet une série de préoccupations sur ce projet, notamment sur l'augmentation du camionnage, l'asphaltage d'une grande partie du site, les enjeux de cohabitation avec les utilisateurs récréatifs et résidentiels et le manque d'intégration du projet dans le paysage de l'anse au Foulon. L'autre dossier retenant l'attention du comité est le projet d'agrandissement du Port de Québec. Le projet Beauport 2020 lancé en 2016 n'a pas connu beaucoup d'avancement en 2018. Le CVAP, comme les autres parties prenantes, est en attente du rapport préliminaire de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Les membres du CVAP ont cependant un suivi régulier de l'avancement du processus et se préparent aux prochaines phases de consultations qui devraient suivre dans un futur rapproché.

Les informations sur les travaux du Comité de vigilance des activités portuaires sont disponibles sur le site [cvap.quebec](http://cvap.quebec).

### **11.3. Comité-conseil « Mon environnement, ma santé » sur la qualité de l'air**

Le conseil de quartier siège au comité-conseil « Mon environnement, ma santé » sur la qualité de l'air. « Mon environnement, ma santé » est un projet de recherche sur l'impact de la qualité de l'air sur la santé des citoyens et citoyennes des quartiers du Vieux-Limoilou, Lairet, Maizerets, St-Roch, St-Sauveur et Vanier. Ce projet, qui rassemble diverses parties prenantes, est piloté par le directeur de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale. Les comptes-rendus des rencontres du comité-conseil sont disponibles sur le site de la Ville de Québec.

### **11.4. Comité de voisinage de l'hôpital l'Enfant-Jésus (CHU)**

Les travaux du Comité de voisinage de l'hôpital l'Enfant-Jésus (CHU) ont largement contribué à faire cheminer la vision du conseil de quartier en ce qui a trait à la perméabilité du site pour les piétons et les cyclistes, notamment à travers l'aménagement d'un lien cyclable dans l'axe de la 22e Rue. Après s'être engagée à aménager une voie cyclable est-ouest à travers le nouveau complexe hospitalier, la direction a fait marche arrière. Dans une lettre datée du 5 novembre 2018, elle affirme ne pas être en mesure de répondre positivement à la demande du conseil de quartier. C'est une rencontre du Comité de voisinage de l'hôpital l'Enfant-Jésus (CHU), le 16 janvier 2019, qui a permis de dénouer l'impasse, la direction ayant donné son aval au compromis mis de l'avant par le conseil de quartier.

## Cheminements piétons et cyclistes



### 11.5. Comité sur la participation citoyenne et le financement des conseils de quartier

Alors que la Ville de Québec s'apprête à mettre à jour sa politique de participation publique, le conseil d'administration a amorcé une réflexion sur les moyens à la disposition des conseils de quartier pour remplir leur mission, tout en examinant de nouvelles avenues pour rehausser la participation publique. Actuellement, le conseil de quartier bénéficie d'un budget de fonctionnement de 1 500 \$ et d'un budget d'initiative de 5 500 \$. Ces budgets sont les mêmes depuis plusieurs années et ne sont pas annexés à l'inflation. Par le passé, le conseil de quartier a bénéficié de fonds beaucoup plus important. Dans la foulée des fusions municipales, la Ville de Québec avait attribué 900 000 \$ à la mise en œuvre du Plan directeur de quartier de Lairet.

Dans le but de contribuer à la réflexion, le conseil de quartier a mis sur pied, en 2017, un comité sur la participation citoyenne et le financement qui a livré ses conclusions en début d'année. Pour favoriser la participation publique et inciter les résidents et résidentes à soumettre des projets, le comité estime qu'il est important que le financement des conseils de quartier soit suffisant, prévisible et transparent. Cela implique que les fonds disponibles et les critères d'admissibilité soient diffusés en ligne dans la section « conseil de quartier » du portail ville.quebec.qc.ca. La résolution 18-CA-18, qui résume les conclusions du comité, propose au Service d'interaction citoyenne d'uniformiser le financement des conseils de quartier à l'échelle de la Ville, en s'inspirant des meilleures pratiques développées par l'arrondissement de La Cité-Limoilou, de majorer le budget de fonctionnement des conseils de quartier de 1500 à 2500 \$ par année et de moderniser le budget d'initiative en établissant un fonds d'initiative unique d'au moins 100 000 \$, auquel tous les conseils de quartier pourraient soumettre des projets, sans limiter le nombre de projets pouvant être soumis

annuellement par chaque quartier, mais en établissant un plafond de 7 000 \$ par projet jusqu'à l'extinction des fonds attribués.

### **11.6. Table de concertation vélo des conseils de quartier**

Le conseil de quartier de Lairet est membre de la table de concertation vélo des conseils de quartier. Cette instance, qui réunit une cinquantaine de délégués issus de 27 quartiers, s'est donné pour mandat de veiller à la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo. Depuis sa création en 2015, elle s'est imposée comme un interlocuteur incontournable pour s'assurer que le développement du réseau cyclable réponde aux besoins et aux attentes de la population. Au cours de la dernière année, le conseil de quartier a adopté trois résolutions issues de ses travaux. Ces résolutions portent sur la réalisation des projets cyclables reportés de 2017 et des projets cyclables de 2018 (TCV-10), la mise en place d'un système de vélo partage (TCV-11) et les investissements dans la Vision des déplacements à vélo (TCV-12).

## **12. Fonctionnement**

### **12.1. Approche inclusive du Conseil de quartier**

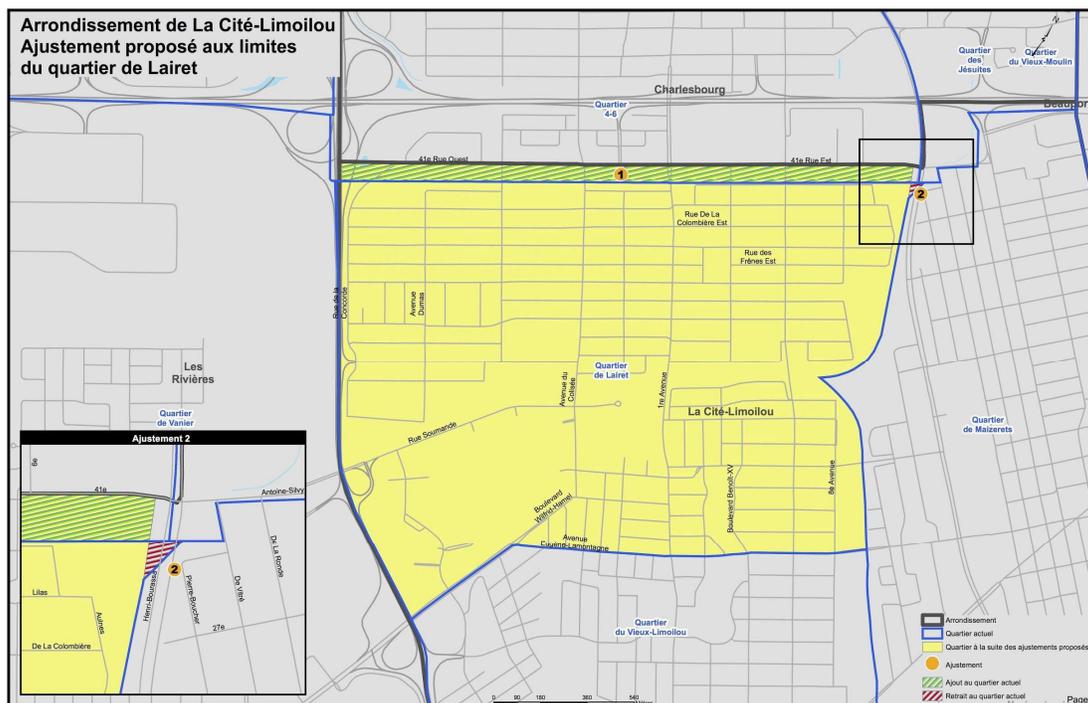
Le conseil de quartier a pour mandat de rejoindre et de donner la parole à tous les résidents et résidentes de Lairet, peu importe leur sexe ou leur genre. La *Politique de consultation publique de la Ville de Québec* prévoit déjà une représentation paritaire au sein du conseil d'administration. Cependant, afin que les résidentes, autant que les résidents, se sentent interpellées et concernées par les affaires du conseil de quartier de Lairet, ce dernier a adopté des *Lignes directrices pour une écriture inclusive et non sexiste* (voir résolution 18-CA-02) et a enchâssé celles-ci dans sa procédure pour la production des procès-verbaux du conseil de quartier. Les résolutions employant désormais toutes un vocabulaire inclusif, le conseil de quartier envoie aussi un message à la Ville comme quoi ses résolutions concernent autant les hommes que les femmes, lorsqu'applicable.

À ce sujet, le conseil de quartier est bien conscient que les résolutions qu'il soumet à la Ville de Québec peuvent conduire à l'adoption de politiques, règlements ou actions pouvant avoir des effets différenciés sur les hommes et les femmes au sein même du quartier. Les membres du conseil ont d'ailleurs bénéficié d'une présentation lors de la séance d'assemblée régulière d'octobre 2018 sur l'importance d'avoir une approche différenciée selon les sexes, lorsque c'est possible, dans l'adoption de ses résolutions. Pour agir de la sorte, le conseil de quartier a cependant besoin de données différenciées selon les sexes pour les personnes habitant le quartier. La Ville a partagé les données statistiques dont elle dispose et il est donc maintenant possible pour le conseil de quartier d'analyser ces données lorsqu'il le juge utile avant de prendre position sur certains enjeux ou propositions.

### **12.2. Modification des limites territoriales de Lairet**

Le conseil de quartier réclame depuis plusieurs années l'ajustement des limites du quartier de Lairet pour qu'elles correspondent à celles de l'arrondissement. Actuellement, la limite de Lairet et de St-Rodrigue correspond plus ou moins à la rue de la Sapinière Dorion, alors que celle des arrondissements de La Cité-Limoilou et de Charlesbourg se situe à la hauteur de la 41<sup>e</sup> Rue. Il en résulte que les terrains d'Hydro-Québec, situés entre les deux, font partie de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, mais se trouvent dans un quartier de Charlesbourg.

Pour corriger cette situation, la Ville de Québec a proposé d'accorder les limites du quartier à celle de l'arrondissement. Le conseil de quartier se réjouit des modifications proposées (résolution 18-CA-61). Cet ajustement est d'autant plus important que, maintenant que les derniers pylônes ont été démantelés, ces terrains pourraient être acquis par la municipalité. Le conseil de quartier rêve d'y voir aménager une coulée verte comprenant une mixité d'usages, des parcs de proximité et des jardins communautaires. Ainsi, le conseil pourra se prononcer quant à l'avenir des terrains d'Hydro-Québec.



### 13. États financiers

En annexe.

**ANNEXE I :**  
**États financiers (non-vérifiés)**  
**Au 31 décembre 2018**

<b>PRODUIT</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Ville de Québec - Fonctionnement	650	1286
Ville de Québec - Initiative (fête de quartier)		3500
Initiative (Lairet en fleur)	1200	
Autres subventions		1800
<b>Total</b>	<b>1850</b>	<b>6586</b>

<b>CHARGES</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Fonctionnement	1533 <sup>7</sup>	1610
<b>Sous-total - Fonctionnement</b>	<b>-883</b>	<b>-324</b>
Initiative (fête de quartier)		5791 <sup>8</sup>
Initiative (Lairet en fleur)	975 <sup>9</sup>	
<b>Sous-total - Initiative (fête de quartier)</b>		<b>-741</b>
<b>Sous-total - Initiative (Lairet en fleurs)</b>	<b>225</b>	
<b>Total</b>	<b>2443</b>	<b>7002</b>

Excédent produits par rapport aux charges	-593
Actif net non affecté au début de l'exercice	1208
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	569
Total au livre <sup>10</sup>	574

<sup>7</sup> Note au lecteur : Tous les chèques de cet événement n'ont pas été encaissés. On doit donc lire 1 488 \$.

<sup>8</sup> Note au lecteur : Tous les chèques de cet événement n'ont pas été encaissés. On doit donc lire 5 391 \$.

<sup>9</sup> Note au lecteur : Tous les chèques de cet événement n'ont pas été encaissés. On doit donc lire 955 \$.

<sup>10</sup> Incluant la part sociale de 5 \$.

**ANNEXE II :**  
**Mandat et fonctionnement**

## **Mandat du conseil de quartier**

Le conseil de quartier est un interlocuteur privilégié de la Ville de Québec. Il a pour mission de permettre aux citoyens et citoyennes d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Les conseils de quartier sont appelés à :

- émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet touchant le quartier qui leur est soumis par la Ville ;
- tenir des séances de consultation publique ;
- transmettre leur avis au conseil de la ville ou au conseil d'arrondissement sur toute matière concernant le quartier ;
- bonifier l'offre de services et contribuer à la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Le conseil de quartier se réunit en moyenne une fois par mois en séance publique, à l'exception des mois de juillet et août.

## **Membres**

Sont membres d'office du conseil de quartier toutes les personnes majeures résidant dans Lairet, de même que les personnes représentant des commerces, entreprises, établissements et organismes communautaires qui s'y trouvent.

## **Conseil d'administration**

Le conseil d'administration est composé de 11 personnes qui se répartissent de la façon suivante :

- 4 hommes et 4 femmes élues par la population du quartier pour un mandat de deux ans ;
- 3 personnes nommées par les administrateurs élus, pour un mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle ;

Les conseillères et conseillers municipaux des districts de Limoilou et de Maizerets-Lairet sont membres d'office du conseil d'administration sans droit de vote.

**ANNEXE III :**  
**Principales résolutions**

**RÉSOLUTION 18-CA-02 CONCERNANT L'ÉCRITURE INCLUSIVE ET NON-SEXISTE**

CONSIDÉRANT le souhait de représenter et communiquer avec tous les résidents et résidentes du quartier Lairet.

CONSIDÉRANT le caractère inclusif du conseil de quartier.

SUR PROPOSITION DE Lysiane van der Knaap DÛMENT APPUYÉE PAR Stéphanie Vincent, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet adopte les lignes directrices suivantes concernant l'écriture inclusive et non-sexiste :

- FAVORISER l'emploi de termes épïcène (« personnes résidant dans le quartier » ou « la population résidente du quartier » plutôt que « résidents du quartier »)
- FAVORISER l'emploi de doublets (« résidents et résidentes » plutôt que « résidents »)
- AUTORISER, pour certains types de texte ou sections de texte pour lesquels il sera important de demeurer succinct, les doublets abrégés en ayant recours aux parenthèses (exemple : les « résident(e)s » plutôt que simplement « résidents ») ou le point médian (exemple : les « résident·e·s » plutôt que simplement « résidents »).
- TENIR COMPTE de ce qui suit :
  - Un mot épïcène n'a pas de genre (masculin/féminin) et peut donc être employé au masculin et au féminin sans variation de forme (exemple : la population, le personnel, l'électorat, la direction, le secrétariat, le service, les personnes, etc.)
  - Lors de l'emploi de doublets, il n'est pas nécessaire d'accorder les adjectifs au masculin et au féminin. Il n'est pas nécessaire non plus de répéter les articles définissant les mots employés dans les doublets. On peut donc écrire « les citoyens et citoyennes engagés ». Ceci permet d'alléger le texte.
  - Pour assurer la cohérence de l'écriture, il est plus facile de rédiger épïcène ou avec des doublets dès le départ et non de féminiser un texte déjà rédigé avec le masculin générique.
  - Ces règles d'écriture inclusive s'appliquent aux publications officielles émises par le conseil de quartier, ce qui inclut les résolutions. Les procès-verbaux, quant à eux, doivent rapporter ce qui a été mentionné verbalement lors des assemblées et réunions du CA, ce qui les exempte de ces règles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



### **RÉSOLUTION 18-CA-09 CONCERNANT LA SÉCURITÉ DU PASSAGE PIÉTONNIER SITUÉ SUR LA 4e AVENUE FACE AU PARC MARCHAND**

CONSIDÉRANT que le Code de la sécurité routière donne priorité aux piétons et piétonnes là où il y a présence d'un passage piétonnier.

CONSIDÉRANT le peu de respect du Code de la sécurité routière par les automobilistes là où il y a des passages piétonniers.

CONSIDÉRANT la fréquentation élevée du parc Marchand par des gens de tous âges, notamment des enfants.

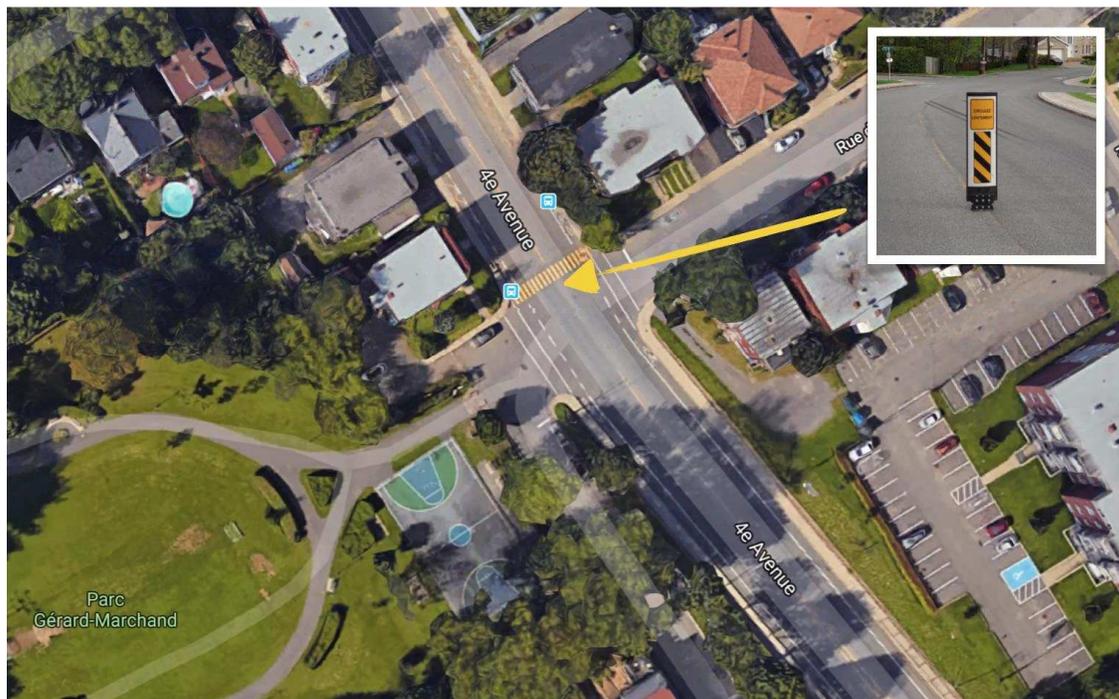
CONSIDÉRANT le souhait du conseil de quartier de Lairet d'améliorer la sécurité et la marchabilité dans le quartier.

CONSIDÉRANT que la présence de bollards peut attirer l'attention des automobilistes sur la présence d'un passage piétonnier et dissuader la vitesse excessive du trafic automobile.

SUR PROPOSITION DE Mme Lysianne Van der Knaap DÛMENT APPUYÉE PAR M. Yan Turgeon, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- RECOMMANDE l'installation d'un bollard central identifiant clairement le passage piétonnier se trouvant sur la 4e Avenue en face du parc Marchand, ou toute autre solution permettant d'enrayer la problématique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





## **RÉSOLUTION 18-CA-10 CONCERNANT L'ACCÈS PIÉTONNIER À L'ÉPICERIE LE FRIGO**

CONSIDÉRANT que Ste-Odile serait un désert alimentaire en l'absence de l'épicerie Le Frigo, qui est la seule épicerie à distance de marche.

CONSIDÉRANT l'absence de trottoir sur la rue Duval, entre des Cèdres et Joly, menant à l'épicerie Le Frigo.

CONSIDÉRANT l'absence de trottoir du côté sud du boulevard des Cèdres, de la fin du secteur résidentiel à la rue Duval.

CONSIDÉRANT que l'avenue du Colisée, à la hauteur du boulevard des Cèdres, est difficile à traverser en raison de feu de circulation, d'arrêt obligatoire ou de passage pour piétons.

CONSIDÉRANT les demandes formulées par des résidentes de Lairet concernant l'aménagement d'une traverse pour piéton sécuritaire sur l'avenue du Colisée, à la hauteur du boulevard des Cèdres.

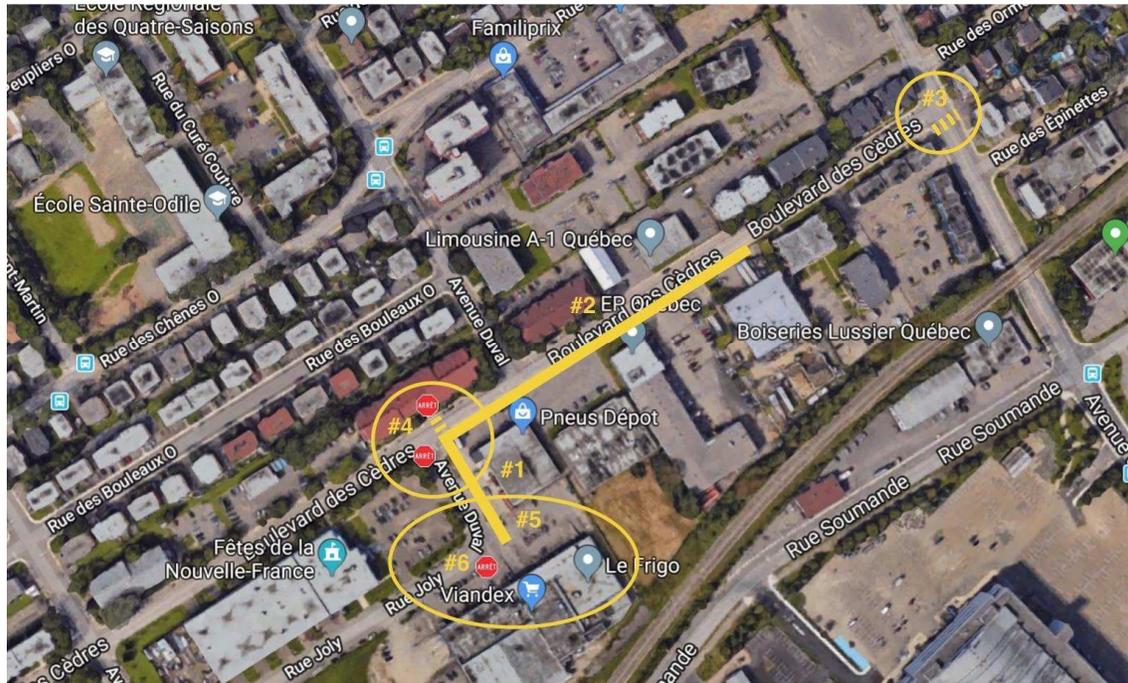
CONSIDÉRANT les demandes formulées par des résidentes de Lairet concernant l'aménagement d'un trottoir vers l'épicerie Le Frigo.

CONSIDÉRANT l'absence de délimitation physique entre le stationnement de l'épicerie Le Frigo et les artères contiguës, à savoir la rue Joly et de l'avenue Duval.

SUR PROPOSITION DE Yan Turgeon DUMENT APPUYÉ PAR Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet INVITE la Ville de Québec et l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à réaliser les interventions suivantes :

- aménager un trottoir du côté de l'avenue Duval menant au Frigo, entre des Cèdres et Joly (intervention #1) ;
- prolonger le trottoir se trouvant du côté sud du boulevard des Cèdres jusqu'à la rue Duval (intervention #2) ;
- implanter une traverse pour piéton à l'intersection de la rue du Colisée et du boulevard des Cèdres (intervention #3) ;
- ajouter un arrêt obligatoire et une traverse pour piétons sur le boulevard des Cèdres, au coin du tronçon de l'avenue Duval menant à l'épicerie Le Frigo (intervention #4) ;
- aménager une délimitation physique de type trottoir ou terre-plein, pour préciser l'entrée/sortie du stationnement de l'épicerie Le Frigo (intervention #5) ;
- ajouter un arrêt obligatoire sur la rue Joly, au virage de la rue Duval (intervention #6).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





### RÉSOLUTION 18-CA-11 CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ DU LIEN PIÉTONNIER ENTRE STE-ODILE ET FLEUR DE LYS

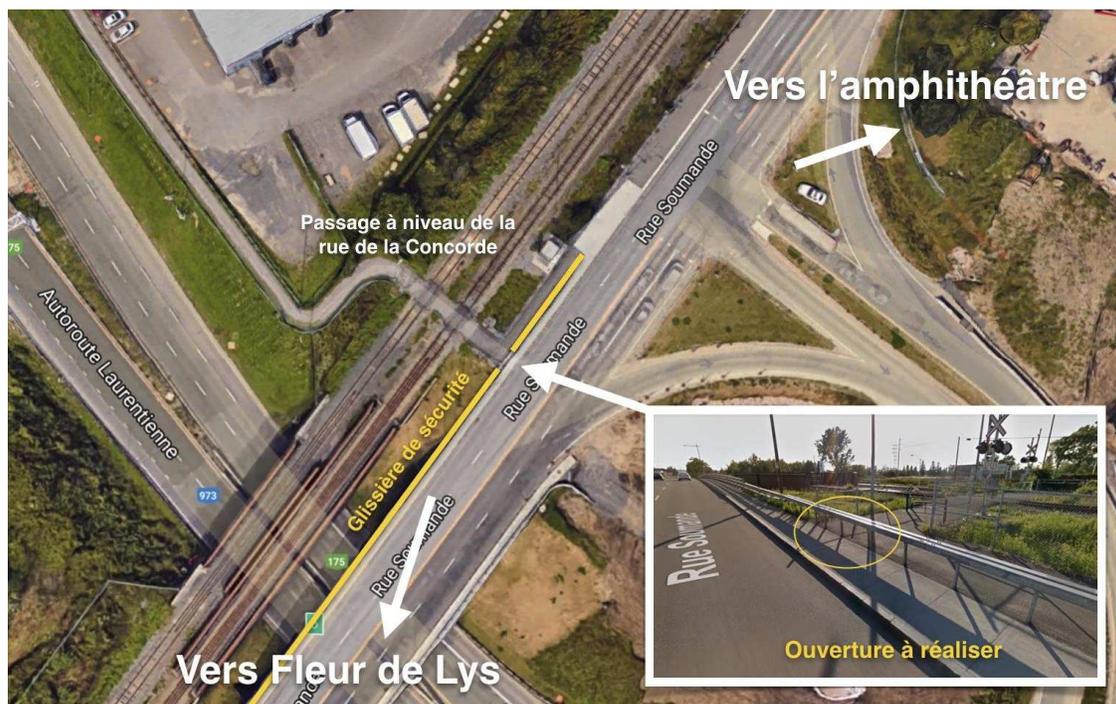
CONSIDÉRANT que la glissière de sécurité du viaduc de la rue Soumande bloque l'accès au passage à niveau de la rue de la Concorde, ce qui contraint les piétons à faire un détour vers l'est.

CONSIDÉRANT que les piétons empruntant le passage à niveau de la rue de la Concorde vont plutôt vers l'ouest, vers le centre commercial Fleur de Lys, où se trouve le Walmart et le Maxi, le Super C et la Fruiterie 440.

SUR PROPOSITION DE Yan Turgeon DUMENT APPUYÉ PAR Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet

- INVITE la Ville de Québec et l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à aménager une ouverture dans la glissière de sécurité, à la hauteur du passage à niveau, afin de faciliter la circulation piétonne entre Ste-Odile et le centre commercial Fleur-de-Lys, le Super C et la Fruiterie 440.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





### **RÉSOLUTION 18-CA-12 CONCERNANT LA RÉALISATION DES PROJETS CYCLABLES REPORTÉS DE 2017 ET DES PROJETS CYCLABLES DE 2018**

RAPPELANT que pour atteindre l'objectif de la Vision des déplacements à vélo d'ajouter 90 km au réseau cyclable d'ici 2021, la Ville de Québec doit aménager, en moyenne, 18 km de voies cyclables par année.

RAPPELANT qu'en 2016, la Ville de Québec n'a ajouté que 9 km au réseau cyclable.

RAPPELANT qu'en 2017, la Ville de Québec s'était engagée à ajouter 20,4 km au réseau cyclable, mais que la réalisation de 8,2 km a été reportée à l'année suivante en raison de soumissions jugées trop élevées, de sorte qu'à la fin de l'été seulement 12,2 km avaient été réalisés.

RAPPELANT que, pour combler le retard accumulé dans la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo, la Ville de Québec devrait aménager 32,8 km au cours de l'été 2018.

RAPPELANT que le maire de Québec s'est engagé à ce que les projets reportés soient complétés pour la St-Jean-Baptiste, à l'été 2018.

RAPPELANT ÉGALEMENT que le maire de Québec s'est engagé à compléter une vingtaine de kilomètres de pistes additionnelles pour la St-Jean-Baptiste, à l'été 2018.

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Lysiane van der Knaap, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- SALUE l'engagement de compléter l'ensemble des projets reportés, de même que l'ensemble des projets cyclables de 2018, avant le 24 juin.
- INVITE la Ville de Québec à rattraper le retard accumulé dans la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo en aménageant au moins 32,8 km de voies cyclables en 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TABLEAU 1 : Kilomètres de voies cyclables, Vision des déplacements à vélo

<b>Année</b>	<b>Requis</b>	<b>Réalisés</b>	<b>Retard</b>
<b>2016</b>	18 km	9 km	9 km
<b>2017</b>	18 km	12,2 km	5,8 km
<b>2018</b>	18 km		
<b>2019</b>	18 km		
<b>2020</b>	18 km		
<b>Total</b>	90 km	21,2 km	14,8 km



**RÉSOLUTION 18-CA-13 CONCERNANT LES FRAIS DE GARDIENNAGE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT que la politique de consultation publique de la Ville de Québec prévoit un montant maximal de 15 \$ pour les frais de garde des membres bénévoles des conseils de quartier.

CONSIDÉRANT que ce montant est insuffisant pour couvrir l'entièreté des coûts liés aux frais de garde lors des séances régulières du conseil de quartier, qui est habituellement d'une durée de 3h.

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec revoit présentement sa politique de consultation publique.

SUR PROPOSITION DE Mme Lysiane Van der Knaap DÛMENT APPUYÉE PAR M. Yan Turgeon, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- RECOMMANDE à la Ville de Québec d'augmenter les frais de garde d'enfants pour l'ajuster au coût de la vie actuelle.
- PAIE, à même ses frais de fonctionnement, les montants additionnels (au-delà de 15 \$) de frais de garde pour enfants à ses membres du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**RÉSOLUTION 18-CA-17 CONCERNANT LE BUDGET ATTRIBUÉ AU CONCOURS LAIRET EN FLEURS**

CONSIDÉRANT que le concours Lairet en fleurs est une manière d'encourager les résidentes et résidents du quartier à prendre soin de leur environnement en verdissant et en fleurissant leur cour ou leur balcon.

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la 3e orientation du volet « La rue. La vie communautaire » du dernier plan d'action triennal du conseil de quartier (2014 -2017) où l'on souligne le désir de « favoriser le développement d'une vie communautaire riche, active et harmonieuse ».

CONSIDÉRANT la pertinence et la popularité du concours l'an dernier, mais aussi le désir de stimuler le taux de participation et de se doter de moyens pour en faire une édition d'envergure en 2018.

SUR PROPOSITION DE Mme Stéphanie Vincent, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU que le le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet dépose une demande de budget d'initiative de 1200 \$ pour l'édition 2018 du concours Lairet en fleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## **RÉSOLUTION 18-CA-18 CONCERNANT LE FINANCEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER**

CONSIDÉRANT que les conseils de quartier sont des acteurs clés pour identifier les besoins de la population du quartier.

CONSIDÉRANT la résolution 17-08-46 concernant la création, par le conseil de quartier de Lairet, d'un comité sur la participation citoyenne et le financement du conseil de quartier.

CONSIDÉRANT que, selon monlimoilou.com, les élus municipaux ont mis sur pied un comité de travail sur les conseils de quartiers pour discuter de leur rôle et du nouveau Service d'interaction citoyenne<sup>11</sup>.

CONSIDÉRANT que la création du Service d'interaction citoyenne offre l'occasion d'uniformiser les pratiques et le financement des conseils de quartier.

CONSIDÉRANT que les budgets de fonctionnement et d'initiative sont les mêmes depuis plusieurs années.

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement de La Cité-Limoilou a développé une expérience reconnue avec ses conseils de quartier quant au développement et la réalisation des Plans directeurs de quartiers, dont la façon d'utiliser les budgets attirés à leur mise en œuvre.

CONSIDÉRANT que le soutien des élus et des professionnelles de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou a continué à outiller les conseils de quartier en établissant des budgets reliés au pouvoir d'initiative et aux frais de fonctionnement.

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, à la suite de commentaires du Vérificateur général, a créé une grille d'analyse des projets d'initiative.

CONSIDÉRANT l'opportunité de moderniser, de bonifier et de diffuser ces bonnes pratiques à l'échelle de la Ville.

CONSIDÉRANT que, par le passé, la Ville de Québec a attribué 900 000 \$ à la mise en œuvre du Plan directeur de quartier de Lairet.

CONSIDÉRANT qu'en 2017, à la demande de la Ville de Québec, le conseil de quartier de Lairet a affecté les fonds résiduels de son Plan directeur de quartier.

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier de Lairet dispose d'un budget de fonctionnement de 1 500 \$ et d'un budget d'initiative de 5 500 \$.

CONSIDÉRANT que la réalisation des deux projets initiés par le conseil de quartier de Lairet en 2017, à savoir la fête de quartier (6 000 \$) et la réalisation du mandat externe pour revoir le pourtour du Patro Roc-Amadour en vue de la création d'un lien cyclopédestre (6 600 \$), n'aurait pas été possible à l'intérieur de l'enveloppe de 5 500 \$ du budget d'initiative, sans le recours aux fonds résiduels du Plan directeur de quartier.

CONSIDÉRANT le souhait du conseil de quartier de Lairet de conserver sa capacité d'action suite à l'affectation des fonds résiduels associés au Plan directeur de quartier et de voir son

<sup>11</sup> <https://monquartier.quebec/2017/budget-dinitiative-pas-pertinent-au-comite-executif-selon-suzanne-verreault/>

financement majoré pour tenir compte de l'inflation et facilité la réalisation d'initiatives locales.

CONSIDÉRANT l'importance de doter les conseils de quartier de fonds suffisants, qui leur permettent d'initier des projets novateurs, à l'échelle du quartier.

CONSIDÉRANT que le financement des conseils de quartier vise à favoriser la participation publique et que, pour inciter les résidents et résidentes à soumettre des projets, il est important que le financement des conseils de quartier soit connu, prévisible et transparent, ce qui implique minimalement que les fonds disponibles et les critères d'admissibilité soient diffusés en ligne dans la section « conseil de quartier » du portail ville.quebec.qc.ca.

SUR PROPOSITION DE Vincent Beaudette DUMENT APPUYÉE PAR Mme Lysiane Van der Knaap, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet INVITE la Ville de Québec, le Service d'interaction citoyenne et le comité de travail des élus à considérer les options suivantes :

- uniformiser le financement des conseils de quartier à l'échelle de la Ville, en s'inspirant des meilleures pratiques développées par l'arrondissement de La Cité-Limoilou ;
- majorer le budget de fonctionnement des conseils de quartier de 1500 à 2500 \$ par année ;
- moderniser le budget d'initiative d'une des façons suivantes :
  - (option 1) majorer le budget d'initiative de 5 500 \$ à 11 000 \$ par année, tout en établissant un plafond de 7 000 \$ par projet par année pour éviter que tous les fonds soient attribués à un seul projet ;
  - (option 2) établir un fonds d'initiative unique d'au moins 100 000 \$ auquel tous les conseils de quartier pourront soumettre des projets, sans limiter le nombre de projets pouvant être soumis chaque année par un conseil de quartier, mais en établissant un plafond de 7 000 \$ par projet jusqu'à l'extinction des fonds attribués ;
- mettre de l'avant le fait que les conseils de quartier peuvent relayer des projets de toute envergure à la Ville de Québec pour leur réalisation ;
- rehausser la diffusion, la prévisibilité et la transparence du financement des conseils de quartier auprès de la population ;
- communiquer l'information sur les fonds disponibles et les critères d'admissibilité dans la section « conseil de quartier » du portail ville.quebec.qc.ca.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



### **RÉSOLUTION 18-CA-19 CONCERNANT LA COMPOSITION DU COMITÉ DES DÉPLACEMENTS ACTIFS ET SÉCURITAIRES (CDAS)**

CONSIDÉRANT que le CDAS suscite de plus en plus d'intérêt et que plusieurs citoyens et citoyennes ont manifesté le désir de participer aux rencontres.

CONSIDÉRANT que le CDAS vise la mise en place de corridors scolaires, c'est-à-dire de parcours pédestre ou cyclable convergeant vers les écoles primaires du quartier.

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce mandat requiert la participation de la direction des trois écoles du quartier, de parents d'enfants fréquentant ces écoles, d'élus et de gestionnaires municipaux et de représentants de la santé publique.

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DUMENT APPUYÉE PAR M. Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet ADOPTE les dispositions suivantes concernant la composition du Comité des déplacements actifs et sécuritaires (CDAS).

La composition recherchée pour le Comité est la suivante :

- La direction des trois écoles du quartier Lairet
- Les conseiller·ères municipaux du quartier de Lairet
- Trois administrateur·trices ou membres du conseil de quartier de Lairet
- Trois parents d'enfant fréquentant chacune des écoles primaires du quartier
- Un organisateur·trice communautaire du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Les gestionnaires de la Ville de Québec dont les fonctions sont en lien avec les travaux du comité sont invités à prendre part aux travaux du comité

Au besoin, d'autres personnes pouvant contribuer à l'avancement des travaux du CDAS peuvent être invitées à y prendre part.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**RÉSOLUTION 18-CA-32 CONCERNANT LE BUDGET ATTRIBUÉ AU CONCOURS LAIRET EN FLEURS**

CONSIDÉRANT que le concours Lairet en fleurs est une manière d'encourager les résidants et résidentes du quartier à prendre soin de leur environnement en verdissant et en fleurissant leur terrain ou leur balcon.

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la 3e orientation du volet « La rue. La vie communautaire » du dernier plan d'action triennal du conseil de quartier (2014-2017), où l'on souligne le désir de « favoriser le développement d'une vie communautaire riche, active et harmonieuse ».

CONSIDÉRANT la pertinence et la popularité du concours l'an dernier, mais aussi le désir de stimuler le taux de participation et de se doter de moyens pour en faire une édition d'envergure en 2018.

SUR PROPOSITION DE Mme Stéphanie Vincent, DUMENT APPUYÉE PAR M. Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet dépose une demande de budget d'initiative de 1200 \$ pour l'édition 2018 du concours Lairet en fleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 18-CA-33 CONCERNANT LA LARGEUR DE LA BANDE CYCLABLE SOUS LE VIADUC FERROVIAIRE DE LA 4e AVENUE EST.**

CONSIDÉRANT que l'on retrouve 2 bouches d'égout côte à côte situées directement dans les bandes cyclables sous le viaduc ferroviaire de la 4e Avenue Est.

CONSIDÉRANT que la chaussée des bandes cyclables situées sous le viaduc ferroviaire de la 4e Avenue est particulièrement amochée.

CONSIDÉRANT que les bollards assurant la protection des cyclistes pendant la période estivale ne laissent pas suffisamment d'espace aux cyclistes pour éviter les bouches d'égout.

CONSIDÉRANT l'inconfort ressenti par les cyclistes lorsqu'ils roulent sous ce viaduc, en particulier lorsqu'ils roulent sur les bouches d'égout.

CONSIDÉRANT que l'élargissement de la bande cyclable à 1,7 m plutôt que 1,5 m, réalisé en 2015, semble insuffisant, et qu'il existe un espace suffisant pour élargir la voie cyclable à 2 mètres.

CONSIDÉRANT que les voies de circulation sont excessivement larges sous ce viaduc.

CONSIDÉRANT le problème de vitesse observé à la sortie de ce viaduc ainsi que le non-respect du passage piétonnier situé face au parc Marchand (résolution du conseil de quartier 18-CA-09 adoptée en février 2018).

SUR PROPOSITION DE Jean-François Vallée DUMENT APPUYÉE PAR Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- invite la Ville de Québec et l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à élargir les bandes cyclables situées sous le viaduc ferroviaire de la 4e Avenue à 2 mètres de façon à ce que les cyclistes puissent éviter les bouches d'égout ;
- encourage la Ville de Québec et l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à corriger les imperfections dans les bandes cyclables sous ce viaduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**RÉSOLUTION 18-CA-34 CONCERNANT L'ÉCOULEMENT DE L'EAU SOUS LE VIADUC FERROVIAIRE DE LA 4e AVENUE**

CONSIDÉRANT que de l'eau s'écoule du centre de la structure du viaduc ferroviaire situé sur la 4e Avenue Est.

CONSIDÉRANT que cette eau sale tombe sur les piétons et les cyclistes circulant sous le viaduc plusieurs jours après la fin des précipitations.

CONSIDÉRANT que ce problème existe depuis plusieurs années et qu'il n'a jamais été corrigé.

CONSIDÉRANT que l'on ne semble pas observer le même problème sous les autres viaducs de Limoilou.

SUR PROPOSITION DE Jean-François Vallée DUMENT APPUYÉE PAR Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- demande à la Ville de Québec et l'Arrondissement de La Cité-Limoilou de poser des mesures correctives afin que l'eau sale ne s'égoutte plus sur les piétons et cyclistes circulant sous ce viaduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 18-CA-35 CONCERNANT LA SÉCURISATION DE LA BANDE CYCLABLE  
DIRECTION NORD DE LA RUE DU COLISÉE AU NORD DE LA RUE DES ÉPINETTES**

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de délinéateurs assurant protection de la bande cyclable de la rue du Colisée en direction nord à partir de l'intersection de la rue des Épinettes.

CONSIDÉRANT qu'un nombre important de véhicules automobiles tournent à gauche sur le boulevard des Cèdres afin d'accéder au quartier Ste-Odile.

CONSIDÉRANT que les véhicules voulant continuer sur la rue du Colisée empiètent sur la bande cyclable afin de ne pas être pris derrière les véhicules voulant accéder au boulevard des Cèdres.

CONSIDÉRANT que la problématique d'empiètement dans la bande cyclable est observable à chaque intersection jusqu'à la 41<sup>e</sup> Rue.

CONSIDÉRANT que les relevés des compteurs de la Ville de Québec montrent que la proportion de cyclistes empruntant la bande cyclable en direction nord est beaucoup moins élevée que celle qui l'emprunte en direction sud, ce qui suggère que la bande cyclable en direction nord est moins conviviale et que les cyclistes préfèrent emprunter un autre itinéraire dans cette direction.

SUR PROPOSITION DE Jean-François Vallée DUMENT APPUYÉ PAR Stéphanie Vincent,  
IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

demande à la Ville de Québec et l'Arrondissement de La Cité-Limoilou de poser des mesures afin d'assurer de la protection des cyclistes dans la bande cyclable de la rue du Colisée en direction nord entre les rues des Épinettes et des Ormes de façon pressante ;

- invite la ville à assurer la convivialité et la sécurité des cyclistes utilisant la bande cyclable de la rue du Colisée en direction nord aux intersections entre la rue des Ormes et la 41<sup>e</sup> Rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



### **RÉSOLUTION 18-CA-36 CONCERNANT L'ARRÊT D'AUTOBUS DE LA RUE DE LA CONCORDE**

CONSIDÉRANT que la configuration de l'arrêt d'autobus du parcours #3 de la rue de la Concorde, situé à la hauteur de la rue des Peupliers, pose un enjeu de sécurité en raison de l'absence de zone d'attente en hiver, lorsque le talus est couvert de neige (photos ci-dessus).

CONSIDÉRANT les préoccupations soulevées par plusieurs mères de famille du secteur Ste-Odile pour leur sécurité et celle de leurs enfants.

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de zone d'attente aménagée, les usagers doivent attendre l'autobus directement dans la rue ou de l'autre côté de celle-ci.

CONSIDÉRANT la réponse du RTC ci-dessous aux préoccupations du conseil de quartier (numéro de dossier est le 252426) :

« Nous vous transmettons une réponse concernant votre demande reçue le 22 février 2018 par l'entremise de Madame Geneviève Hamelin, conseillère municipale du district de Maizerets-Lairet. Votre numéro de dossier est le 252426.

Nous ne pourrions malheureusement y donner suite, puisque l'emplacement suggéré ne répond pas aux critères établis par le RTC pour l'installation d'un abribus, notamment en matière d'achalandage (nombre de passagers actuels et potentiels). De plus, l'aménagement étant similaire tout au long de la rue de la Concorde, le déplacement de l'arrêt à un autre endroit ne constitue pas une solution envisageable.

Nous sommes conscients que cet arrêt n'est pas optimal en période hivernale, principalement en raison de l'absence d'un trottoir de ce côté de la rue. Dans ces circonstances, nous vous suggérons d'utiliser l'arrêt numéro 6364 sur l'avenue des Chênes à l'intersection de la rue de la Concorde (à environ 200 mètres) en empruntant le trottoir situé du côté est de la rue de la Concorde. »

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas envisageable de retirer cet arrêt ou d'inviter ses usagers à se déplacer ailleurs lorsque le talus est couvert de neige.

CONSIDÉRANT que Lairet arrive au deuxième rang des quartiers dont la part modale de l'autobus est la plus élevée à Québec (26,6%) et que cet engouement pour le transport en commun devrait être pris en compte dans la priorisation des infrastructures.

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Marie-Ève Paquet, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet INVITE la Ville de Québec et le RTC à travailler conjointement pour trouver une solution viable à cette situation en considérant, sans s'y limiter, les options suivantes :

- installer un abribus ;
- aménager une petite zone bétonnée ;
- déneiger une partie du talus en hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## **RÉSOLUTION 18-CA-37 CONCERNANT UN SYSTÈME DE VÉLO PARTAGE POUR LA VILLE DE QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que des centaines de villes nord-américaines, européennes et asiatiques ont implanté des systèmes de vélos en libre-service avec succès dans les dernières années.

CONSIDÉRANT que les systèmes de vélos en libre-service répondent aux besoins d'une partie de la population, notamment ceux qui n'ont pas d'espace sécuritaire ou facilement accessible pour ranger leurs vélos à domicile, ceux qui ne veulent pas avoir à posséder ou entretenir un vélo, ceux qui craignent le vandalisme ou le vol, etc.

CONSIDÉRANT que les systèmes de vélos en libre-service encouragent le transport actif pour les trajets de courtes ou moyennes distances, et ce, pour des trajets pouvant être faits entre deux points sans obligation de retour à la station de départ.

CONSIDÉRANT qu'il est important de favoriser les déplacements à vélo qui contribuent à la réduction de la pollution atmosphérique et sonore, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et qui contribuent à une meilleure santé de la population qui pratiquent les transports actifs.

CONSIDÉRANT que certains systèmes de vélo-partage ont une portion de leur flotte avec assistance électrique, et que ce type de système est particulièrement bien adapté à une ville avec dénivelé important comme Québec.

CONSIDÉRANT l'intérêt suscité par l'installation temporaire d'une station de vélos libre-service à assistance électrique par une entreprise québécoise dans Saint -Roch durant l'été 2017.

CONSIDÉRANT que les systèmes de vélo-partage complètent l'offre déjà offerte par des locateurs de vélos à plus long terme (demi-journée ou journée).

CONSIDÉRANT qu'il existe un grand nombre d'opérateurs de ce type de système qui sont intéressés à implanter des réseaux de vélos en libre-service en partenariat public-privé avec des villes.

CONSIDÉRANT qu'il existe également des opérateurs de vélos sans stations d'attache qui déploient leurs flottes de vélo dans plusieurs villes, sans contribution monétaire de la ville hôte.

CONSIDÉRANT que le concept de réaménagement du stationnement d'Expo-Cité montre une station de vélos électriques à l'entrée de la rue Jalobert.

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Marie-Ève Paquet, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- RECOMMANDE que la Ville de Québec se penche sur la pertinence d'implanter un tel système, soit sous la forme d'un partenariat public-privé ou sous la forme d'ententes avec des opérateurs privés qui prendraient à leur charge le déploiement d'une flotte de vélos en partage, de préférence avec une portion de la flotte électrique.

- RECOMMANDE que la Ville intègre dans sa réflexion les éléments garantissant une implantation harmonieuse de ce type de système à Québec en incluant les bonnes pratiques internationales, notamment en ce qui a trait à la quantité de vélos par rapport à la population, les espaces de stationnements autorisés pour ces flottes de vélos, la robustesse du matériel et les dispositifs contre le vandalisme, les effectifs prévus par l'opérateur pour l'entretien et le repositionnement des vélos dans la ville et tout autre élément susceptible d'assurer le succès d'un tel système.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



### **RÉSOLUTION 18-CA-41 CONCERNANT LE PROLONGEMENT DES BANDES CYCLABLES DE LA 3e AVENUE**

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier demande depuis 2016 le prolongement de la bande cyclable de la 3e Avenue<sup>12</sup>.

CONSIDÉRANT avec satisfaction que la Ville de Québec a annoncé au printemps 2018 le prolongement de la bande cyclable jusqu'à la 19e Rue.

CONSIDÉRANT que la grande majorité des personnes présentes lors de la soirée d'information du 15 mars 2018 se sont exprimées en faveur du projet.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du premier lien cyclable direct entre Lairet et les commerces de la 3e Avenue.

CONSIDÉRANT que cet aménagement bénéficiera non seulement aux personnes qui souhaitent faire leurs emplettes sur la 3e Avenue, mais également aux élèves qui fréquentent l'école secondaire de la Cité, l'école primaire Saint-Fidèle et l'École de cirque de Québec.

CONSIDÉRANT que, suite à une deuxième rencontre entre les commerçants et la Ville de Québec, la SDC 3e Avenue a annoncé à ses membres que la modification au trajet de la piste cyclable n'irait pas de l'avant tant et aussi longtemps qu'une solution satisfaisante pour accommoder les commerces se trouvant sur le parcours ne serait pas trouvée.

CONSIDÉRANT les inquiétudes soulevées par un éventuel report du projet sur la sécurité des cyclistes qui fréquentent les commerces de la 3e Avenue et, plus particulièrement, sur ceux qui habitent Lairet.

CONSIDÉRANT l'engagement du maire de Québec de compléter l'ensemble des projets cyclables de 2018 avant la Saint-Jean-Baptiste<sup>13</sup>.

SUR PROPOSITION DE Yan Turgeon DUMENT APPUYÉ PAR Louis Philibert-Morissette, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- INVITE la Ville de Québec à prioriser la sécurité des cyclistes en complétant le prolongement de la bande cyclable de la 3e Avenue au plus tard le 24 juin 2018.
- DEMANDE que, par souci de transparence et en respect du processus de consultation amorcé le 15 mars 2018, le conseil de quartier de Lairet soit partie prenante à l'ensemble des réunions formelles et informelles entre la Ville de Québec et la SDC 3e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

<sup>12</sup> Résolution 16-CA-06

<sup>13</sup> <http://www.journaldequebec.com/2017/07/04/desprojetsdepistecyclablereportesen2018>



## **RÉSOLUTION 18-CA-42 CONCERNANT LA PRÉSENTATION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PMGMR)**

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a présenté, en 2016, un plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) s'inscrivant dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

ATTENDU QUE la CMQ a tenu des consultations publiques en 2016 pour l'entrée en vigueur de son PMGMR.

ATTENDU QUE le PMGMR est en vigueur depuis le 26 janvier 2017.

ATTENDU QUE l'Agglomération de Québec a tenu, en septembre 2017, une séance publique de priorisation des actions pour la réalisation d'un plan de mise en œuvre (PMO) de son PMGMR.

ATTENDU QUE les résidents de la Communauté métropolitaine de Québec produisent en moyenne 893 kg de matières résiduelles par habitant<sup>14</sup>, ce qui est plus élevé que la cible de 700 kg/habitant/an visée par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles<sup>15</sup>.

ATTENDU QUE seulement 54% de ces matières résiduelles sont récupérées. Des 524 152 tonnes éliminées en 2013, 217 603 tonnes le furent par l'incinérateur de Québec<sup>16</sup>.

ATTENDU QUE l'incinérateur de Québec est responsable d'épisodes d'émanations de polluants atmosphériques dépassant les seuils acceptables<sup>17</sup>. ATTENDU QUE les polluants atmosphériques ont un impact négatif sur la santé.

ATTENDU QUE les maladies de l'appareil respiratoire sont 2 fois plus élevées et l'espérance de vie à la naissance est moindre de 7,1 ans chez les hommes et 5,7 ans chez les femmes<sup>18</sup> résidants le secteur où se trouve l'incinérateur par rapport aux résidents de Sainte-Foy – Sillery – Laurentien.

ATTENDU QUE tous les citoyens de Québec ont une responsabilité morale quant à la gestion des matières résiduelles et des impacts possibles sur la santé de leurs concitoyens.

ATTENDU QUE les ressources terrestres et la capacité du site d'enfouissement actuel sont limitées.

ATTENDU QUE la gestion et l'élimination des matières résiduelles coûtent environ 70 millions \$ par an à la Communauté métropolitaine de Québec<sup>19</sup>.

ATTENDU QUE la Ville de Québec a dévoilé le 15 mai 2018 son Plan de mise en œuvre (PMO) du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR).

<sup>14</sup> [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/cm-q-pgmr-2016.pdf](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/cm-q-pgmr-2016.pdf)

<sup>15</sup> [www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/)

<sup>16</sup> [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/cm-q-pgmr-2016.pdf](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/cm-q-pgmr-2016.pdf)

<sup>17</sup> [www.journaldequebec.com/2018/01/12/incinerateur-de-quebec-emissions-polluantes-hors-norme](http://www.journaldequebec.com/2018/01/12/incinerateur-de-quebec-emissions-polluantes-hors-norme)

<sup>18</sup> [www.ciuss-capitalnationale.gouv.qc.ca/sites/default/files/rapportiss\\_versionintegrale.pdf](http://www.ciuss-capitalnationale.gouv.qc.ca/sites/default/files/rapportiss_versionintegrale.pdf)

<sup>19</sup> [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/cm-q-pgmr-2016.pdf](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/cm-q-pgmr-2016.pdf)

ATTENDU QUE la collaboration des conseils de quartier pourrait aider la Ville dans la mise en place de son PMO au même titre que leur appui a pu faciliter l'acceptabilité sociale du projet de réseau structurant de transport en commun.

SUR PROPOSITION DE Vincent Beaudette DÛMENT APPUYÉ PAR Yan Turgeon. IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet demande à la Ville de Québec de :

- mettre en œuvre le plus rapidement possible des actions visant à réduire la quantité de matières résiduelles produites et à augmenter leur récupération ;
- présenter son PMO à l'ensemble des conseils de quartier lors d'une rencontre organisée à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## **RÉSOLUTION 18-CA-44 CONCERNANT LA TRANSFORMATION DE L'AUTOROUTE LAURENTIENNE EN BOULEVARD URBAIN**

CONSIDÉRANT les consultations sur la Vision d'aménagement pour le pôle urbain Hamel/Laurentienne que la Ville de Québec compte amorcer cet automne.

CONSIDÉRANT les préoccupations des membres du conseil de quartier de Lairet, exprimées dans les résolutions 15-CA-47, 16-CA-24, et 17-06-29, concernant la pollution atmosphérique et sonore associée à l'autoroute Laurentienne.

CONSIDÉRANT que 45% des résident.e.s de Lairet utilise d'autres modes de transport que l'autosolo pour leurs déplacements domicile-travail, mais subissent malgré tout les effets préjudiciables du trafic autoroutier sur leur santé et leur qualité de vie<sup>20</sup>.

CONSIDÉRANT l'intérêt suscité par la présentation « Conversion de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain : une opportunité de revitalisation » de M. Étienne Grandmont, directeur d'Accès transports viables, lors de la séance du 15 février 2018 du conseil de quartier de Lairet, et l'engouement suscité par la solution mise de l'avant.

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a accueilli favorablement les demandes des conseils de quartier et pris position en faveur de la transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain.

CONSIDÉRANT l'occasion que représente l'acquisition du centre commercial Fleur de Lys par la société immobilière Trudel Alliance, qui souhaite repenser le site pour en faire un milieu de vie, ce qui pourrait inclure un projet immobilier à usage mixte.

CONSIDÉRANT l'importance de créer une trame urbaine entre les quartiers Lairet et Vanier, coupés en deux par l'autoroute Laurentienne, et le potentiel de la requalification du secteur, qui est d'environ 6 000 logements<sup>21</sup>.

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DUMENT APPUYÉE PAR M. Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet réitère sa position en faveur de la transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain au moins jusqu'à la rue Soumande, au mieux jusqu'à l'autoroute Félix-Leclerc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<sup>20</sup> Statistique Canada (2016) *Recensement de 2016*.

<sup>21</sup> ATV (2018) Communiqué de presse – Conversion en boulevard de l'autoroute Laurentienne demandée. En ligne: <http://transportsviables.org/2018/09/06/communiquede-presse-conversion-en-boulevard-de-l-autoroute-laurentienne-demandee/>



## **RÉSOLUTION 18-CA-45 CONCERNANT LES PRIORITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET À L'INTENTION DES CANDIDATS DE LA CIRCONSCRIPTION DE JEAN-LESAGE**

CONSIDÉRANT que plusieurs des dossiers prioritaires mis de l'avant par le conseil de quartier de Lairet au cours des dernières années interpellent le gouvernement provincial.

CONSIDÉRANT que les députés provinciaux sont un maillon essentiel de la démocratie locale et ont un rôle à jouer dans l'amélioration de la qualité de vie dans Lairet.

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Stéphanie Vincent, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet réitère les priorités suivantes du conseil de quartier et invite les candidats à l'élection provinciale à faire leurs ces priorités :

- **Transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain** au moins jusqu'à la rue Soumande, au mieux jusqu'à l'autoroute Félix-Leclerc.
- **Déploiement du réseau structurant de transport en commun**, particulièrement en ce qui a trait à l'aménagement d'une ligne de tramway sur la 1<sup>re</sup> Avenue, du Terminus Charlesbourg à la colline Parlementaire.
- **Restitution des terrains d'Hydro-Québec** longeant la 41<sup>e</sup> Rue à la municipalité pour qu'elle y aménage une coulée verte comprenant une mixité d'usages, des parcs de proximité et des jardins communautaires.
- **Aménagement d'un lien cyclable est-ouest à travers le nouveau complexe hospitalier** du CHU de Québec.
- **Investissement dans la sécurité routière au pourtour des écoles** sur le modèle des « chemins d'écoliers ».
- **Amélioration de la qualité de l'air** par la réduction de la pollution routière et de la pollution industrielle associée aux activités portuaires et à l'incinération des déchets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**RÉSOLUTION 18-CA-52 CONCERNANT LE SUIVI DE LA RÉOLUTION 18-CA-09  
CONCERNANT LA SÉCURITÉ DU PASSAGE PIÉTONNIER SITUÉ SUR LA 4e AVENUE  
FACE AU PARC MARCHAND**

CONSIDÉRANT la résolution 18-CA-09 concernant la sécurité du passage piétonnier situé sur la 4e Avenue face au parc Marchand dans laquelle le conseil de quartier de Lairet recommandait l'installation d'un bollard centrale identifiant clairement le passage piétonnier se trouvant sur la 4e Avenue en face du parc Marchand, ou toute autre solution permettant d'enrayer la problématique.

CONSIDÉRANT que réponse du Service du transport et de la mobilité intelligente de la Ville (STMI) qui est d'avis que l'installation d'un bollard central nuirait aux manœuvres des véhicules.

CONSIDÉRANT qu'en lieu et place de bollard central, le STMI a opté pour l'installation de 2 panneaux indiquant le passage pour piétons ainsi que 2 panneaux de signal avancé.

CONSIDÉRANT que l'ajout de panneau n'est pas susceptible d'accroître suffisamment le respect du passage piétonnier.

SUR PROPOSITION DE Mme Lysiane van der Knaap DÛMENT APPUYÉE PAR M.Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier demande que le STMI :

- EXPLIQUE en quoi l'installation d'un bollard central nuirait aux manœuvres des véhicules.
- CHERCHE une solution qui augmente réellement la visibilité et le respect du passage piétonnier sur la 4e Avenue en face du parc Marchand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**RÉSOLUTION 18-CA-53 CONCERNANT L'APPUI À LA DEMANDE DE SUBVENTION D'ACCÈS TRANSPORTS VIABLES**

SUR PROPOSITION DE M. VINCENT BEAUDETTE DÛMENT APPUYÉE PAR MME MARIE-ÈVE PAQUET, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'appuyer la demande de subvention d'Accès transports viables (ATV) au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse populaire Desjardins en vue d'organiser des activités d'exploration urbaine, en collaboration avec le Comité des déplacements actifs et sécuritaires du conseil de quartier de Lairet (CDAS), pour renforcer l'utilisation des chemins d'écoliers, notamment en période hivernale. Ce projet pourrait entre autres favoriser le sentiment de sécurité des familles, dont celles issues de l'immigration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 18-CA-54 CONCERNANT LE FINANCEMENT DE LA VISION DES DÉPLACEMENTS À VÉLO**

CONSIDÉRANT avec satisfaction l'augmentation de 3 à 5 millions \$ des investissements dédiés à la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo pour l'année 2018.

CONSIDÉRANT que, selon le PTI 2018-2019-2020, ces investissements sont appelés à diminuer à 3 millions \$ au cours des deux prochaines années.

CONSIDÉRANT qu'en 2016 et 2017, avec un budget de 3 millions \$, la Ville de Québec a été en mesure d'aménager respectivement 9 km et 11 km de voies cyclables.

CONSIDÉRANT qu'en 2018, avec un budget de 5 millions \$, la Ville de Québec s'est engagée à aménager environ 20 km de voies cyclables.

CONSIDÉRANT l'objectif de la Vision des déplacements à vélo d'ajouter 90 km au réseau cyclable sur un période de 5 ans (2016-2020).

CONSIDÉRANT que, pour atteindre cet objectif, la Ville de Québec doit ajouter 25 km par année au cours des deux prochaines années.

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DUMENT APPUYÉ PAR M. Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- SALUE la décision de la Ville de Québec de faire passer de 3 à 5 millions \$ les investissements dédiés à la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo pour l'année 2018.
- INVITE la Ville de Québec à maintenir ou augmenter les fonds dédiés au déploiement de la Vision des déplacements à vélo pour les années 2019 et 2020 afin de rencontrer l'objectif d'ajouter 90 km de voies cyclables à l'horizon 2020, ce qui requiert l'ajout de 25 km par année au cours des deux prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**RÉSOLUTION 18-CA-56 CONCERNANT LA PROCÉDURE POUR LA PRODUCTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET**

CONSIDÉRANT le projet de Procédure pour la production des procès-verbaux du conseil de quartier de Lairet ci-dessus.

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet adopte la Procédure pour la production des procès-verbaux du conseil de quartier de Lairet et l'applique dès la prochaine séance du conseil de quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Procédure pour la production des procès-verbaux du conseil de quartier de Lairet**

Ce document résume la procédure pour la production et la révision des procès-verbaux du conseil de quartier de Lairet. Il synthétise les tâches de la secrétaire de rédaction et des autres intervenants au processus, à savoir la secrétaire et le président du conseil de quartier, les membres du conseil d'administration, ainsi que la conseillère en consultation publique.

La secrétaire de rédaction est responsable d'amener son propre équipement (son ordinateur et tout autre accessoire requis) pour rédiger le procès-verbal. Le wifi est disponible sur place. Autant que faire ce peu, le secrétaire de rédaction cherchera à respecter les Lignes directrices suivantes concernant l'écriture inclusive et non-sexiste du conseil de quartier de Lairet (lire la résolution 18-CA-02 en fin de document).

Dans ce document, le genre masculin et féminin est utilisé pour refléter la composition actuelle du conseil de quartier.

### **Tâches du secrétaire de rédaction et des autres intervenants**

1. Avant la séance:
  - a. Le président transmet à la secrétaire de rédaction les projets d'ordre du jour et de résolution.
  - b. La secrétaire de rédaction prépare un projet de procès-verbal sur Google Doc. Le document doit comprendre :
    - i. le projet d'ordre du jour
    - ii. les projets de résolution, incluant les résolutions standard (adoption du procès-verbal de la séance précédente, paiement de la secrétaire de rédaction, etc.)
  - c. Le Google Doc doit être nommé «PV CQ Lairet » précédé de l'année, du mois et du jour du conseil de quartier. Par exemple : «180913 PV CQ Lairet»
  - d. Le Google Doc doit être placé dans le répertoire Lairet > Procès-verbaux > 2018 > 180913 PV CQ Lairet
2. Pendant la séance, la secrétaire de rédaction :
  - a. Tape le procès-verbal directement sur Google Doc.
  - b. Modifie les projets de résolution, lorsque demandés par les membres du conseil d'administration.
  - c. Note le nom des personnes ayant proposé et appuyé chaque résolution.
  - d. Résume les propos tenus au cours de la séance.
  - e. Consigne les informations suivantes au procès-verbal:
    - i. les membres du conseil d'administration présents et absents;
    - ii. le nombre de personnes présentes dans la salle.
3. 3. Après la séance (dans les jours suivants, et au maximum une semaine après la tenue de la séance):
  - a. La secrétaire de rédaction numérote les résolutions
  - b. Elle révise l'orthographe (l'utilisation d'Antidote est fortement recommandée)
  - c. Elle envoie un courriel à la secrétaire et au président pour signaler que le procès-verbal est complété.
4. 4. Avant le conseil de quartier suivant:
  - a. La secrétaire et le président révisent le procès-verbal.
  - b. Au besoin, ils demandent à la secrétaire de rédaction d'apporter les modifications requises.
  - c. La secrétaire transmet la version finale à la conseillère en consultation publique pour impression, ainsi qu'aux autres membres du conseil d'administration. Ceux-ci sont invités à en prendre connaissance avant la tenue du conseil de quartier suivant.
5. 5. Au conseil de quartier suivant :
  - a. Le conseil d'administration révise le procès-verbal.
  - b. La secrétaire de rédaction apporte les modifications demandées par les membres du

conseil d'administration séance tenante.

- c. Le conseil d'administration adopte le procès-verbal tel que modifié.
- d. La secrétaire transmet la version finale du procès-verbal au format PDF à la conseillère en consultation publique.
- e. La conseillère en consultation publique dépose le PDF du procès-verbal sur la page du conseil de quartier : [www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils\\_quartier/lairer/index.aspx](http://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/lairer/index.aspx)

### **Facturation et paiement**

Pour payer la secrétaire de rédaction, le conseil de quartier a besoin d'une facture et d'une résolution. Il est donc demandé à la secrétaire de rédaction de remettre sa facture au trésorier en main propre, au début de la séance, pour qu'une résolution puisse être adoptée au point «Trésorerie» de l'ordre du jour et qu'un chèque soit produit.

La secrétaire de rédaction est rémunéré à chaque conseil de quartier, pour la rédaction du procès-verbal de la séance courante.



**RÉSOLUTION 18-CA-58 CONCERNANT LE PROLONGEMENT DE LA BANDE CYCLABLE DU BOULEVARD BENOÎT-XV JUSQU'À LA 20<sup>e</sup> RUE**

SALUANT l'initiative de la Ville de Québec de prolonger le lien cyclable de la 3<sup>e</sup> Avenue/Benoit-XV dans l'axe nord-sud du quartier.

SALUANT l'intégration au projet d'une bande cyclable sur le boulevard Benoit-XV, entre la 18<sup>e</sup> et la 19<sup>e</sup> Rue.

CONSIDÉRANT la présence d'une courbe et d'un puisard à l'intérieur de ladite courbe, sur Benoit-XV à la hauteur de l'intersection avec la 19<sup>e</sup> Rue.

CONSIDÉRANT le fort potentiel de circulation de transit, jumelé à une vitesse élevée sur le boulevard Benoit-XV, notamment en raison de la courbe.

CONSIDÉRANT la visibilité réduite des automobilistes en raison de la courbe entre la 19<sup>e</sup> Rue et la 20<sup>e</sup> Rue, ce qui affecte la sécurité des cyclistes circulant dans cette direction sur la chaussée désignée.

CONSIDÉRANT qu'il y a peu d'espace de stationnement entre la 19<sup>e</sup> Rue et la 20<sup>e</sup> Rue, à l'est du boulevard Benoit-XV, en raison des nombreuses entrées charretières et que, par conséquent, l'interdiction de s'y stationner aurait peu d'impact.

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Marie-Ève Paquet, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec à :

- étudier la faisabilité de prolonger la bande cyclable jusqu'à la 20<sup>e</sup> Rue en direction nord et d'interdire le stationnement entre la 19<sup>e</sup> Rue et la 20<sup>e</sup> Rue, à l'est du boulevard Benoit-XV, à cette fin.
- considérer un aménagement permettant le passage sécuritaire du puisard situé à l'intérieur de la courbe, à l'intersection 19<sup>e</sup> Rue/boulevard Benoit-XV.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**RÉSOLUTION 18-CA-59 CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DE RÉFECTION ET DE REPAVAGE DES RUES**

CONSIDÉRANT la proposition d'inviter un ou une représentante de la Ville de Québec pour présenter les différents programmes de réfection et de repavage des rues aux membres du conseil de quartier de Lairet.

CONSTATANT qu'il existe une certaine confusion, chez les citoyens et les citoyennes, quant à la nature de ces programmes.

CONSIDÉRANT les questions soulevées par les résidents et résidentes concernant la réfection à l'identique de la rue des Frênes et la 23e Rue à l'été 2018.

SUR PROPOSITION DE M. Louis Philibert-Morissette DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite un ou une représentante de la Ville à présenter les différents programmes d'entretien et d'infrastructure des rues incluant :

- la planification et la nature des travaux réalisés dans le cadre de chaque programme
- la classification et la priorisation des artères
- les travaux à venir dans Lairet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**RÉSOLUTION 18-CA-61 CONCERNANT L'AJUSTEMENT AUX LIMITES DU QUARTIER DE LAIRET**

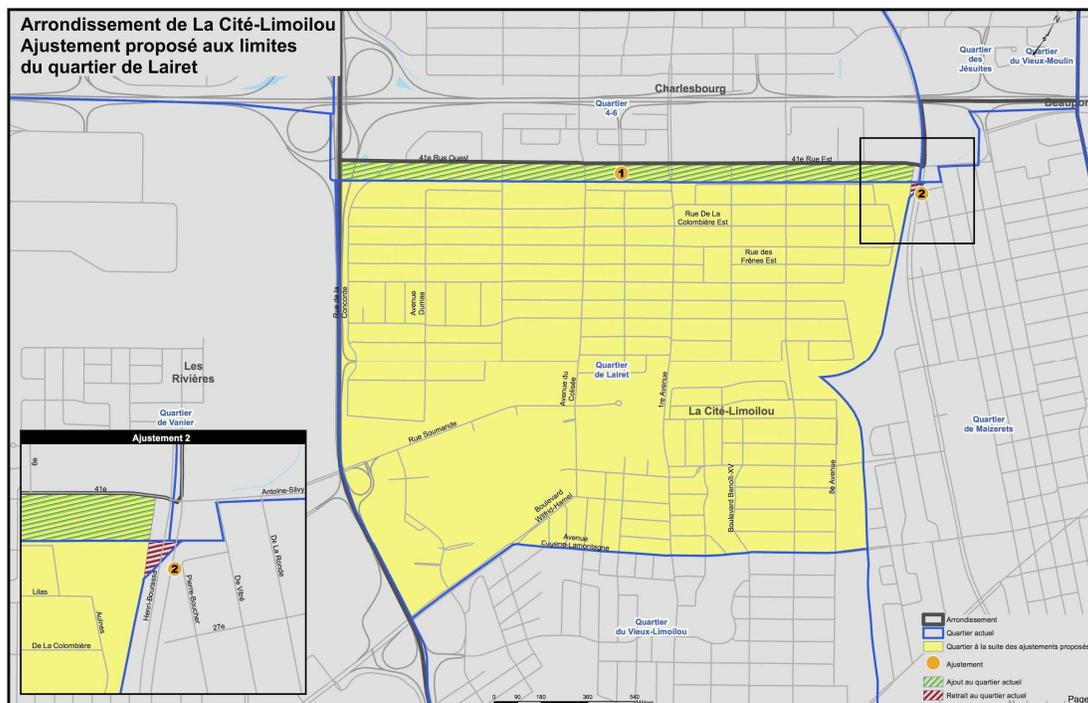
CONSIDÉRANT que le conseil de quartier Lairet a pris acte de la carte des ajustements proposés aux limites de son territoire.

CONSIDÉRANT que ces ajustements visent principalement à faire correspondre les limites des quartiers aux limites d'Arrondissement ou à corriger certaines anomalies constatées.

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier Lairet est d'accord avec les modifications proposées.

SUR PROPOSITION DE Vincent Beaudette DUMENT APPUYÉE PAR Marie -Ève Paquet, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet recommande à la Ville de Québec de procéder à l'ajustement aux limites du quartier Lairet tel qu'illustré dans la carte présentée ci-joint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





**RÉSOLUTION 18-CA-62 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE REPRÉSENTANTS À LA TABLE DE CONCERTATION SUR L'ENVIRONNEMENT**

SUR PROPOSITION DE M. Vincent Beaudette DÛMENT APPUYÉE PAR M. Yan Turgeon, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de déléguer Mmes Olivia Vu et Marie-Ève Paquet comme représentantes du conseil de quartier à la table de concertation sur l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**RÉSOLUTION 18-CA-63 CONCERNANT L’AFFECTATION DES SOMMES RÉSIDUELLES ET NON UTILISÉES DE L’ÉDITION 2018 DU CONCOURS LAIRET EN FLEURS À L’ÉDITION 2019**

CONSIDÉRANT la popularité du concours Lairet en fleurs et ses impacts bénéfiques sur le voisinage, le sentiment d’appartenance au quartier, le verdissement urbain et l’embellissement de notre milieu de vie.

CONSIDÉRANT que l’édition de 2018 était la première édition où le conseil de quartier de Lairet faisait une demande au budget d’initiative.

CONSIDÉRANT la somme résiduelle de 224,77 \$ au budget d’initiative à la suite de l’édition 2018.

SUR PROPOSITION DE Mme Stéphanie Vincent DUMENT APPUYÉE PAR M. Yan Turgeon, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d’administration du conseil de quartier de Lairet que la somme résiduelle de 224,77 \$ provenant du budget d’initiative soit attribuée au concours Lairet en fleurs 2019.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ